BnF Gallica

La Presse

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

. La Presse. 1859-09-03.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :
- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter **utilisation.commerciale@bnf.fr**.

24e année — 1859.

UN NUMÉRO (A PARIS) : 15 CENTIMES

LA PRESSE.

Samedi soir 3 septembre

UN NUMÉRO (A PARIS) : 15 CENTIMES

Paris. — Imprimerie SERRIERE et Ce, rue Montmartre, 123.
FONDERIE—CLICHERIE—GALVANOPLASTIE.

Chez les LIBRAIRES et MARCHANDS de Journaux et dans toutes les Gares de CHEMINS DE FER.

RÉDACTION :
Adresser au SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION toutes les communications relatives à la rédaction, Rue Montmartre, 123. — *Affranchir.*
ARTICLES NON INSÉRÉS : Les articles non insérés ne sont pas rendus : ils sont brûlés.

ON S'ABONNE A PARIS, RUE MONTMARTRE, 123.
DÉPARTEMENTS { TROIS MOIS, 16 FRANCS. / SIX MOIS, 32 FR. ; UN AN, 64 FR. | PARIS { TROIS MOIS, 13 FR. 50 C. / SIX MOIS, 27 FR. ; UN AN, 54 FR.
A LONDRES : Delizy, Davies et Ce, 1, Finch lane, Cornhill.
Le port se paie en sus pour les pays sans échange postal. — Les abonnements datent des 1er et 16 de chaque mois

ADMINISTRATION :
Adresser à M. H. ROUY, l'un des GÉRANTS DE LA SOCIÉTÉ, les communications relatives à l'administration, Rue Montmartre, 123. — *Affranchir.*
Pour les ANNONCES et AVIS PAYÉS, s'adresser à M. PANIS, régisseur, place de la Bourse, 8.

Paris, samedi 3 septembre.

BULLETIN DU JOUR.

Rien de nouveau dans la question italienne. Il faut attendre la réponse que le roi Victor-Emmanuel doit faire demain à la députation toscane, et dont il est, du reste, aisé de préjuger le sens dans certaines limites. Comme nous l'avons dit, elle ne sera probablement ni négative ni évasive, et le roi acceptera, en réservant ou en ne réservant pas l'agrément de l'Europe. Nous connaîtrons sans doute dès lundi les paroles officielles. L'assemblée des Légations s'est réunie le 4er septembre.

On sait que les élections n'ont point eu lieu, dans les duchés, par le moyen du suffrage universel : à Modène, il fallait savoir lire et écrire, ce qui, dans un pays où les docteurs étaient si redoutés, a considérablement restreint le nombre des électeurs; en Toscane, la loi électorale de 1848, remise en vigueur, exigeait un faible impôt. Les votes émis étaient donc loin de représenter la totalité des populations, et cette circonstance fournit une arme aux adversaires de ce qui se passe en Italie. Aujourd'hui encore, nous la voyons exploitée dans ce sens par le *Morning Herald*. Le *Siècle* nous apprend « que le gouvernement » toscan, si la résistance à la satisfaction des » vœux de l'Italie centrale repose uniquement sur la manière dont ils ont été exprimés, est parfaitement disposé à subir l'épreuve du suffrage le plus étendu, à remettre au peuple, par un plébiscite, la question de l'expulsion de la maison de Lorraine. »

La situation générale de l'Europe, et notamment la question des rapports entre la France et l'Angleterre sont aujourd'hui, dans une correspondance de l'*Indépendance belge*, l'objet de considérations qui se font remarquer par tout autre chose que par une réserve diplomatique. Nous ne savons sur quelle autorité peut se fonder le correspondant de la feuille belge pour tenir le langage qu'il tient, et pour justifier les prétendues révélations qu'il étale. Il appartient sans doute à cette classe de nouvellistes dont parle déjà Montesquieu, et pour lesquels il n'y a point de secret d'État. Mais les choses qu'il dit sont si singulières, si extraordinaires que nous devons les signaler, ne fût-ce qu'à titre de simple curiosité. Ce correspondant nous apprend donc « que » l'objectif de la politique de l'empereur » est maintenant tourné vers l'Angleterre. » Il ne faut pas se faire de décevantes illusions : Napoléon III veut déchirer les » traités de 1815 et faire descendre l'Angleterre du rang qu'elle tient de ces » mêmes traités. » Et il ajoute, d'une façon peu respectueuse, à ce qu'il nous semble : « L'empire sera la paix, — plus » tard, — s'il faut donner à tout prix une » signification pratique à la fameuse phrase du discours de Bordeaux. » On n'a jamais traité plus légèrement les paroles d'un souverain.

Le correspondant se demande : Allons-nous faire la guerre à l'Angleterre ; des deux côtés on prépare tous les éléments de la lutte, mais ce gigantesque conflit, qui sera « une cause momentanée de ruine et » de désastre pour le monde entier, éclatera-t-il fatalement, et sommes-nous à la » veille d'en subir les funestes conséquences ? » La solution de ces questions dépend du parti que prendra l'Angleterre. Depuis 1815, cette puissance a constamment imposé ses volontés à la France, et cet état de choses a duré jusqu'à la dernière guerre d'Italie; mais ces prétentions ne sont point en rapport avec ses forces réelles, comme la guerre de Crimée l'a fait suffisamment voir, et il est temps d'en finir avec la domination morale de l'Angleterre.

« L'empereur est assez fort pour vivre dans l'isolement aussi longtemps qu'il n'aura pas quelque nouveau projet à mettre en exécution. Aussi désormais ne cédera-t-il plus en rien devant l'Angleterre. Il ne veut pas la conquête du Royaume-Uni, il ne rêve même pas cette fameuse descente sur ses côtes, qui terrifie les bonnes gens de l'autre côté du détroit; il désire purement et simplement ne plus reconnaître aucune suprématie, et si l'Angleterre consent à entrer dans le droit commun, il n'y aura pas de guerre avec elle.

» Donc, aussi longtemps que le parti libéral restera au pouvoir chez nos voisins, il est peu probable que cette triste éventualité se réalise. On sait que les libéraux, en Angleterre, représentent surtout les intérêts matériels, et les intérêts matériels consultés opinent plus volontiers pour le repos et la prudence que pour les aventures et l'héroïsme. Aussi longtemps que lord Palmerston restera au pouvoir, on peut donc compter que, quoi qu'il arrive, les flottes de France et d'Angleterre n'en viendront point aux prises : la fascination que le noble vicomte exerçait jadis sur les cabinets étrangers, il la subit aujourd'hui à son tour de la part de Napoléon III, et l'on dirait que la nation anglaise est destinée à être humiliée dans la personne de l'homme d'État qui fit triompher maintes fois les plus scandaleuses prétentions de l'Angleterre. Je me résume :

» La guerre se prépare des deux côtés du détroit; mais elle n'éclatera que si la nation anglaise tient à maintenir une suprématie maritime qu'on ne croit plus en harmonie avec ses forces. Il résulte de cette situation que Napoléon III soutiendra désormais la plénitude des droits nationaux de la France, sans provocation comme sans faiblesse ; que si les libéraux restent au pouvoir dans la personne de lord Palmerston, le cabinet de Saint-James saura mettre une réserve prudente dans ses relations avec le cabinet des Tuileries, laquelle pourra éloigner toute cause de conflit ou de lutte entre les deux puissances maritimes.

» Par contre, si les tories reviennent au pouvoir, il n'est pas probable qu'ils consentent à subir une égalité de droit contraire à leur tradition. Alors, ce sera la guerre, mais la guerre avec une grande différence dans les résultats que chaque partie peut en attendre ; car si l'Angleterre est vaincue, elle ne pourra jamais reconquérir son rang de grande puissance militaire et maritime. L'histoire nous apprend, en effet, que les nations commerçantes ne se relèvent jamais d'un grand échec : Carthage, Venise, l'Espagne, la Hollande sont là pour le prouver.

» La France, au contraire, vaincue sur mer, ne perdrait que sa marine, et, après cinquante ans de repos, elle serait prête à recommencer la lutte avec les mêmes chances de succès. »

Nous ne ferons que peu de remarques sur cette correspondance. La *Presse* a trop récemment exposé ses vues sur l'alliance entre la France et l'Angleterre pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici. Nous nous contenterons donc de dire que des élucubrations comme celle du correspondant de l'*Indépendance* nous paraissent insensées à tous les points de vue. Fondées sur une vue exacte des choses et sur la connaissance des projets du gouvernement français, elles seraient une indiscrétion maladroite et injustifiable. De pareils projets, s'ils existent, ne se confient pas. Nous ne voulons retenir de cet étrange factum que l'aveu « que la guerre » entre la France et l'Angleterre serait » une cause de ruine et de désastre pour » le monde entier. »

Il sera curieux de voir l'effet que produiront ces prétendues révélations en Angleterre, où déjà les conservateurs dressent leurs batteries en vue de la future session. S'il était permis de prévoir, d'après leur conduite d'aujourd'hui, ce qu'ils feront dans six mois, ce serait sur la question de réforme et non sur celle de la politique extérieure qu'ils engageraient la lutte avec le cabinet. Deux membres importants du parti tory, MM. L. Polk et S.-T. Kekewich, qui représentent le comté de Devon, ont posé ainsi le débat dans un meeting à Ashburton.

Quand les conservateurs connaîtront les menaces du correspondant de l'*Indépendance*, ils renonceront peut-être à disputer le pouvoir.

A. NEFFTZER.

L'agence Havas-Bullier nous transmet les dépêches suivantes :

« Turin, 2 septembre.

» On mande de Bologne que, dans la journée du 1er, à l'occasion de l'ouverture de l'Assemblée, le gouverneur général des Romagnes a prononcé un discours dans lequel il est dit que les populations de ce pays, après avoir montré leur esprit de sagesse depuis trois mois, sont accourues en foule aux comices électoraux.

« C'est à vous, maintenant, a ajouté le gouverneur, en s'adressant à l'Assemblée, d'exprimer leurs vœux. Les bons résultats obtenus par mon gouvernement, sont dus au zèle de ceux qui m'ont élu. J'ai tâché de pourvoir à la défense du pays contre toute agression en me liant avec les Etats limitrophes. Constituez le pouvoir à votre tour et confiez-le à celui qui possède votre confiance. »

« Zurich, 2 septembre.

» Hier, la réunion des plénipotentiaires aurait traité, dit-on, le règlement de quelques points relatifs à la Lombardie, aux délimitations des frontières et à la séparation des juridictions civiles et ecclésiastiques. »

« Londres, 2 septembre.

» Le paquebot *Tasmanian*, porteur des malles du Brésil et de la Plata, est arrivé à Southampton hier à sept heures du soir. »

« Berne, 3 septembre.

» Hier, une conférence a eu lieu, qui a duré deux heures. MM. de Bourqueney, de Bunneville, de Colloredo et de Meisenburg y assistaient. »

« Turin, 2 septembre.

» La députation toscane arrivera demain, à midi, à Turin. On fait des préparatifs pour la recevoir splendidement. Le roi recevra la députation à trois heures du soir. »

« Vienne, 2 septembre.

» 51 généraux ont été mis à la retraite.

» On attend pour demain la publication d'une nouvelle loi réglant l'industrie dans un sens libéral. »

« Madrid, 2 septembre.

» La presse de l'opposition confirme la nouvelle du règlement des affaires avec Rome.

» Le *Leon espanol* annonce qu'une note du gouvernement fera connaître à l'Europe les insultes du Maroc. »

Nouvelles d'Italie.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE LA *Presse*.)

« Florence, 31 août.

» On attend, pour ce soir, l'arrivée à Florence du régiment de grenadiers toscans, commandé par Valletti. Au moment où ce régiment a quitté Modène, Garibaldi lui a dit qu'il partait *pour une mission d'honneur*. On suppose que cette mission d'honneur consistera à recevoir le général Fanti, dont l'embarquement pour la Toscane ne peut longtemps tarder.

» Lorsque la députation parlementaire toscane partira jeudi pour Turin, vous aurez déjà à Paris la députation chargée de porter à la cour des Tuileries le résultat des délibérations de l'Assemblée modénaise. Cette députation se compose du commandeur Malmusi, président de l'Assemblée, du marquis Fontanelli et de l'avocat Ancini. Vous supposez sans peine avec quelle impatience on désire que ces deux députations produisent quelque lumière sur les destinées de l'Italie.

» L'Assemblée de Bologne, qui se réunit demain jeudi 1er septembre, comptera, comme les autres Assemblées de l'Italie du centre, bon nombre de noms aristocratiques. Jusqu'à présent, je remarque, parmi les élus, deux princes, Astorre Hercolani, Simonetti ; deux marquis, Pepoli, Tanari ; onze comtes, etc.

» M. de Reiset assistera aux débats de Bologne comme il a assisté à ceux de Florence. Quoi qu'en aient dit quelques journaux, je crois savoir que ses impressions sur l'Assemblée toscane n'ont pas été mauvaises, et il faut espérer qu'il en sera de même à Bologne.

» D'Ancône, Pérouse, Rimini, les lettres parlent toujours de bruits de guerre. Il arrive constamment à Ancône des Autrichiens qui sont enrôlés sur le champ dans les troupes pontificales. Journellement on dirige des forces de Pérouse vers Pesaro. Les correspondances sont si persuadées qu'il va se passer là-bas quelque chose, que l'une d'elles croit pouvoir fixer le 5 septembre comme la date où commenceront les hostilités. En général, elles supposent que l'attaque des troupes pontificales contre la Romagne aura lieu simultanément avec une attaque autrichienne sur le duché de Modène. Tous ces bruits expliquent comment on écrit chaque jour de Bologne à Turin : « Nous attendons le général Fanti. » Des quatre Etats de l'Italie centrale, c'est encore la Toscane qui est le plus tranquille.

» Je remarque, dans quelques journaux français, de grandes inexactitudes sur les affaires de ces pays. Je vois, par exemple, un organe légitimiste qui fait de longs commentaires sur les gens exclus du scrutin en Toscane, et qui invoque à ce sujet le témoignage de l'honorable M. Guerrazzi. Comme je vous l'ai dit dans le temps, les gens exclus du scrutin ont été ceux qui ne paient pas la valeur d'environ 10 fr. d'impôt. Cette mesure n'a pas écarté de l'urne électorale les habitants des campagnes, mais plutôt les ouvriers des villes, c'est-à-dire l'élément le plus démocratique. En agissant ainsi, les auteurs de la loi électorale ont eu en vue de donner des garanties aux hommes à tendances conservatrices. On comprend bien que l'ancien triumvir, M. Guerrazzi, se plaigne d'une telle loi ; mais comprend-on qu'un organe conservateur appuie là-dessus ses argumentations ?

» N'attachez pas trop d'importance à ce que racontent quelques correspondances des arrestations de mazziniens. Il y a eu, ces jours-ci, deux arrestations de ce genre ; et même ces arrestations, si je suis bien informé, ne seront pas maintenues. Le gouvernement ne veut pas qu'il y ait l'ombre de l'intervention de M. Mazzini dans les événements ; c'est pourquoi il exerce à cet égard une surveillance extrême ; mais il sait, du reste, que les anciens partisans de Mazzini acceptent généralement la tournure actuelle des événements. Les mazziniens les plus notoirement connus comme tels, à Florence, ont abdiqué spontanément toute action, et ce n'est peut-être pas à tort que l'on suppose que Mazzini les a conseillés en ce sens. Ainsi, ce serait une illusion de croire que les gouvernements provisoires ont de grandes luttes à soutenir contre le mazzinisme cherchant à les déborder. Le mazzinisme n'interviendrait sans doute que si la diplomatie exigeait la restauration. Mazzini, les gouvernements italiens le savent parfaitement, ne cherche des intelligences que pour cette éventualité. »

Pour extrait : J. MAMIAS.

On lit dans l'*Indépendance belge* :

« Nous avons parlé d'une Adresse remise par les patriotes et les hommes les plus distingués de Venise aux représentants des puissances, pour les intéresser au sort de l'Etat vénitien. Voici le texte de cette pièce, que nous reproduisons à titre de document :

« Excellence,

» L'Europe connaît nos espérances, nos malheurs et nos droits, droits séculaires et pourtant pleins de vie. Nous n'avons pas besoin de recourir aux archives pour les démontrer, et personne, pour les nier, n'oserait alléguer l'éternelle inviolabilité des traités politiques. Ce que sont les traités, la principauté de Neuchâtel et les principautés du Danube, la Belgique et la Lombardie sont là pour le dire ; et, quant à l'Autriche, il suffit de lui rappeler Cracovie.

» Napoléon III, dans sa mémorable proclamation de Milan, en parlant de notre désir d'indépendance si longtemps exprimé et si souvent déçu, affirmait deux vérités à la fois : la sainteté de notre droit et la conscience que nous en avons; puis, en signalant la sympathie de l'Europe pour notre cause, il reconnaissait le suffrage universel de la conscience publique dans tout ce que l'Europe a d'esprits généreux.

» La paix qui vient d'être signée ne saurait ôter leur sens naturel aux paroles qui nous promettaient l'Italie libre jusqu'à l'Adriatique.

» Inutile de dire les espérances que la guerre a éveillées dans les cœurs des Vénètes, aussi bien que dans ceux des Lombards, d'autant plus vives chez les Vénètes que leurs droits, même selon la diplomatie la plus formaliste, étaient au-dessus de toute contestation; mais l'espérance elle-même réprimait leur élan, et le caractère donné à la guerre, qui devait être une guerre régulière et dynastique dans la forme, devait empêcher tout mouvement populaire.

» Il n'en était d'ailleurs pas besoin pour constater notre volonté, après les faits de 1848-1849, après dix ans d'un état violent que le gouvernement étranger n'avait pu maintenir que par le déploiement d'une force écrasante. L'histoire nous montre des nations bien plus aguerries que l'Italie ne l'est depuis trois siècles, et qui pourtant ont gémi et gémissent sous le joug, sans qu'on puisse accuser leur courage ni croire à leur satisfaction. Tout ce que les Vénètes pouvaient faire dans les limites d'une guerre qui excluait l'insurrection nationale, c'était de courir aux armes sous le drapeau du Piémont.

» Le nombre des volontaires est plus fort qu'il ne paraît, notamment si l'on compte les difficultés qu'on devait surmonter pour échapper à une patrie qui était devenue le séjour de l'exil; c'était peu que de braver les dangers de la lutte, ce qui coûtait davantage, c'était de livrer des amis, un père, une mère aux soupçons vengeurs d'une complicité honorable et sainte. A cet égard, les quelques milliers de soldats que la Vénétie offre à l'armée italienne, sont les interprètes de la volonté commune les députés armés représentant le pays tout entier, dans tous les ordres de la société, depuis l'humble villageois jusqu'au millionnaire et au comte, à la noblesse historique.

» Il n'est pas nécessaire de lire leurs noms au bas d'un document politique ; ce qu'ils voulaient, ce qu'ils veulent, ils l'ont écrit avec leur sang.

» Malgré les promesses et les conseils des prudents, les rues de Venise, le 14 juin, ont été ensanglantées ; les prisons reçurent des jeunes gens, des vieillards et des femmes. Un général autrichien, dans la ville même où il étalait tout le luxe de la force et dont il devait se croire le plus sûr, écrivait son propre arrêt en disant : « Je n'aurai d'égard pour personne, je ne punis que l'acte ou bien l'intention. Je ne me fie à nul d'entre vous. »

» Ce n'est pas là simplement le sentiment personnel du général Urban, c'est un aveu de ce que l'Autriche pense touchant les Italiens, c'est un avertissement de ce que les Italiens peuvent espérer des Autrichiens. Craignant toujours, ceux-ci se tiendraient toujours armés contre leur propre crainte, leurs soupçons des puissances ; attachés à l'Italie comme à une proie, ils menaceraient non-seulement une nation malheureuse, mais la paix de l'Europe.

» Les dépenses nécessaires pour se tenir toujours sur leurs gardes augmenteraient les misères du pays et leur propre misère ; cette attitude, qui ne fait qu'aggraver leur faiblesse, les rendrait en apparence formidables aux autres Etats, provoquerait tôt ou tard une ligue qui achèverait de les perdre. L'Italie, opprimée, les tuerait. Ce n'est pas nous qui menaçons, qui aimons à rêver des désordres ; mais, dans la voix du faible qui sent la dignité de son droit, il y a une puissance qui brise à la fin et les épées et les chaînes.

» Deux cent mille soldats sont campés sur le sol de la Vénétie : la conduite du gouvernement n'a point changé depuis la conclusion de la paix. Aux manifestations de la douleur des citoyens pour un désenchantement inouï, manifestations que le gouvernement le plus dur aurait dû trouver excusables, et que l'ennemi le plus étranger aux nobles sentiments et à l'enivrement des belles victoires aurait pu prendre comme l'assaisonnement d'un succès inespéré, les employés de l'Autriche, le 17 juillet, répondaient dans Venise par des menaces à la fois banales et cruelles.

» Encore un fait qui en vaut mille.

» Les prisons de Josephstadt se sont refermées sur des habitants de la Vénétie, hommes paisibles, chers à la nation par leurs talents et par leur caractère, qui ont été arrêtés sans procès, par simple précaution de police et avec la remarque officielle qu'ils n'avaient point troublé l'ordre, mais que la possibilité où ils étaient de le troubler rendait leur emprisonnement utile à eux-mêmes et désirable pour ceux qui les aiment. Ne devait-on pas attendre qu'après le pacte de Villafranca ils seraient rendus à leurs familles éplorées ? Cependant ils sont encore là ; il faut que la lenteur des procédés diplomatiques prévienne les mouvements de l'humanité et de la justice, et qu'il n'y ait pas même l'apparence d'une disposition quelconque aux garanties qu'on a l'air de promettre. Cette économie rigoureuse dans les semblants de la clémence n'est-elle pas un défi porté aux sympathies du pays, aux sympathies de l'Europe, un retour aux mœurs les moins chevaleresques, dans un temps qui se pique de mansuétude, et où ce qui eût été autrefois un acte de courtoisie et de générosité ne devrait plus être que de simple bienséance ?

» Quand même on réduirait la domination autrichienne sur la Vénétie aux plus étroites limites, quand même on se contenterait d'y placer un prince de la famille impériale, isolé sur son trône, sans soldats et sans employés de sa nation, croit-on que cela pourrait satisfaire la Vénétie, l'Europe, l'Autriche elle-même ? Laisserait-on volontiers à un prince autrichien la garde des Alpes ?

» Si quelqu'un le supposait promptement dénationalisé par son nouveau titre, et tout à fait Italien de cœur, pourrait-on prétendre que dans un moment de guerre cette confiance ne s'ébranle jamais ni du côté de la nation ni du côté des puissances ? Et même en temps ordinaire, quels ne seraient point les embarras d'un homme ayant l'air d'obéir à la volonté des gens qu'il serait appelé à commander, d'un homme qui, pour échapper à cette pensée humiliante, serait toujours tenté d'empiéter sur les pouvoirs légaux dont il aurait juré le respect ?

» Nul homme de cœur ne saurait peser sans une commisération respectueuse à un prince condamné à gouverner d'une manière toute nouvelle là où ses ancêtres, où son frère ont gouverné de façon à rendre inévitables une guerre meurtrière et des concessions si longtemps et si obstinément refusées. Malheureux le prince réduit au triste sort d'être plaint par ses propres sujets, qui, en tout autre cas, l'auraient sincèrement honoré !

» La force des choses offre à l'Autriche une occasion précieuse de se relever et d'acquérir en puissance morale, et par suite en forces matérielles, bien plus qu'elle ne perdrait en domaines. Elle pourrait se dire : Après Villafranca, il n'y a ni vainqueur ni vaincu. L'honneur des armes est sauf, sauvons celui de la famille et celui de la nation. Car ici l'honneur de l'Allemagne tout entière se trouve engagé. Sur la terre d'Italie, nous avons laissé des cadavres : n'y faisons plus de victimes. — Que si l'Autriche se dissimulait à elle-même ces vérités, le temps les lui présenterait sous un jour effrayant.

» Les soussignés n'ont pas besoin d'affirmer que les vœux qu'ils énoncent ne sont pas des vœux isolés. Les titres qu'ils ajoutent à leurs noms démontrent qu'ils sont les interprètes d'un sentiment partagé par les intelligences et les cœurs qui font que le nom de nation n'est pas un vain nom.

» On vient de publier les documents diplomatiques où est exposée la pensée de Daniel Manin, non pas comme homme privé, mais comme chef du gouvernement de Venise. Venise avait une Assemblée élue par le suffrage universel qui lui avait donné pleins pouvoirs ; à Venise résidait un comité représentant les volontés des provinces de la Vénétie ; des légions composées de Vénètes, et qui prirent part aux élections de l'Assemblée, concoururent à rendre la résistance honorable par l'ordre autant que par la fermeté. Ainsi cette voix sortant du tombeau est la voix de la nation elle-même, et Manin, durant sa vie, était regardé par l'Europe comme la personnification d'un droit immortel.

» Dictateur à Venise, il a été plus que roi dans l'exil. Charles X à Goritz, Louis-Philippe à Londres, n'ont reçu, ni morts ni vivants, les hommages du cœur qui ont été rendus à la pauvreté, aux douleurs, au cercueil de cet avocat. Qu'on écoute donc cette voix rappelant à la France et à l'Europe éclairée leur devoir.

FEUILLETON DE LA PRESSE

DU SAMEDI SOIR 3 SEPTEMBRE 1859.

REVUE SCIENTIFIQUE.

L'aurore boréale du 29 août. — La fontaine de la place Louvois et les procédés de cuivrage galvanoplastique de M. Oudry. — L'éclairage électrique au Champ-de-Mars. — Généralisation de l'emploi de la vapeur dans le travail des constructions. — Le télégraphe transatlantique : appel aux inventeurs. — L'hydrostat de M. Kœppelin de Colmar.

Une magnifique aurore boréale s'est montrée dans la nuit du 28 au 29 août dernier ; elle a été visible pour une grande partie de l'Europe, qui a pleinement joui, grâce à l'absence de la lune et des nuages, de cet étonnant phénomène de réfraction lumineuse, assez rare dans nos climats. En attendant que des relations détaillées arrivent des divers points où a été observé ce météore, nous dirons en peu de mots les particularités qu'il a offertes à Paris.

Cette aurore boréale fit son apparition vers minuit; elle s'annonça par une forte coloration rouge du ciel, qui finit par envahir vers l'ouest presque toute l'étendue de l'horizon. De 2 h. 15 à 2 h. 30 elle commença à s'étendre et à s'élever à une grande hauteur au-dessus de l'horizon. De 2 h. 30 à 2 h. 45, le sommet du grand arc atteignait le trapèze de la Baleine. L'arc qu'elle décrivait avait une amplitude de plus de 200° et une altitude de 150°. L'étendue du petit arc, depuis Cerbère jusqu'au Petit-Lion, avait un peu plus de 100°.

Son mouvement de translation, quoique peu rapide, était de l'O.-S.-O. à l'E.-N.-E. Dans les moments où le phénomène a paru dans tout son éclat, la matière qui donne naissance aux aurores boréales et australes était dans une grande agitation. Les rayons paraissaient d'une couleur rouge de sang, ou plutôt semblables à du fer chauffé au rouge ; et, quand ils se condensaient beaucoup, ces rayons devenaient semblables à du fer chauffé à blanc. L'espace occupé par le petit arc était de couleur verdâtre, devenant d'un vert noir au centre près de l'horizon. De 3 h. 15 à 4 h., ce curieux phénomène s'affaiblit de plus en plus et disparut à cause de l'arrivée du jour.

Nous pourrons donner prochainement des détails plus circonstanciés sur les particularités qu'a offertes en divers pays ce beau phénomène météorique, qui a pu être aperçu, si le ciel s'y montrait découvert, jusque dans l'Afrique et une partie de l'Asie.

— Le 13 août dernier, la fontaine monumentale de la place Louvois, qui venait d'être revêtue sur toute sa surface d'une couche de cuivre pur par les procédés galvanoplastiques, était dépouillée des voiles qui la cachaient, et laissait apparaître cet intéressant et remarquable travail. C'est dans les ateliers de M. Oudry que les diverses parties, statues, ornements, etc., de cette fontaine monumentale, avaient été recouvertes, pièce à pièce, d'une enveloppe de cuivre. Pour remédier aux petits accidents inévitables résultant du transport à une grande distance de ces énormes masses métalliques, quelques jours avaient été employés pour pratiquer sur place, à l'aide de petits bains galvaniques, les réparations nécessaires.

La fontaine de la place Louvois est en fonte. Mais au contact de l'air et de l'eau incessamment renouvelés, le métal s'altère et s'oxyde. De là la nécessité de faire usage d'un vernis ou enduit protecteur. Or, aucun enduit n'a jusqu'ici pu résister à cette influence destructive ; il fallait les renouveler sans cesse et à grands frais. Ce qui s'est passé à la fontaine de la place Louvois se reproduit également d'ailleurs sur toutes les statues ou objets métalliques continuellement exposés à l'action réunie de l'air et de l'eau. Le seul remède efficace, c'est de recouvrir les statues de fonte ou de bronze d'une mince couche d'un métal très peu altérable, c'est-à-dire de cuivre : le *cuivrage galvanique*, telle est donc l'opération à laquelle il faut avoir recours pour assurer leur protection. Le cuivre, déposé par la pile, a un second avantage : la boue, la poussière, les dépôts calcaires des eaux, les plantes cryptogamiques, etc., n'y adhèrent pas, ou cèdent, si elles s'y sont fixées un instant, à quelques coups d'une brosse légère. On peut voir, au bois de Boulogne, trois genres de poteaux indicateurs ou candelabres : les premiers sont en bronze; les seconds, en fonte, recouverts d'une peinture; les troisièmes, en fonte, recouverts de cuivre par les procédés de M. Oudry. Les poteaux recouverts de cuivre galvanique ont seuls conservé leur éclat; ils sont aussi nets, aussi brillants qu'au moment de leur sortie de l'atelier.

Il ne sera pas sans intérêt de donner ici quelques détails sur les procédés dont M. Oudry fait usage pour obtenir sur la fonte et le fer des dépôts de cuivre très adhérents et d'une épaisseur qui peut varier à volonté.

L'observateur attentif ne tarde pas à se convaincre qu'il existe une grande différence quant à l'exécution et quant aux résultats, dans le cuivrage du fer et dans celui de la fonte. En effet, le premier de ces produits, toujours homogène, se décape très uniformément par les acides, tandis que la fonte, à cause de son défaut d'homogénéité résultant de la petite quantité de carbone qu'elle renferme, emprisonne toujours, entre les aspérités granulaires de sa texture, une certaine quantité du bain métallisant. Il résulte de là que le fer, bien brillanté par un bon décapage et cuivré à faible épaisseur, reste toujours parfaitement enveloppé de la couche cuivreuse; la fonte, au contraire, cuivrée dans les mêmes conditions, ne tarde pas à se couvrir de rouille qui se fait jour à travers la couche de cuivre plus ou moins épaisse dont elle a été recouverte. C'est là un grave inconvénient, car la fonte d'ornement, si recherchée dans les constructions, à cause de la modicité de son prix, doit être cuivrée sur une plus grande épaisseur si l'on veut arrêter les progrès de l'oxydation qu'elle éprouve au point de contact des deux métaux.

Ces difficultés disparaissent, si, comme le pratique M. Oudry, on enduit, par immersion, la pièce en fonte d'un vernis avant de la soumettre au cuivrage électro-chimique. Cet enduit produit plusieurs effets utiles : 1° Il dispense du décapage de la fonte, opération longue, minutieuse, souvent incertaine et toujours dispendieuse; 2° il supprime le bain de cyanure de cuivre, indispensable pour la première immersion qui précède celle dans le sulfate de cuivre; 3° il rend la surface de la fonte brute plus unie, ce qui favorisera singulièrement la pureté du dépôt de cuivre sur la surface brillantée par le vernis; 4° il s'oppose, par son interposition entre la fonte et le cuivre, à la formation d'un élément galvanique, qui a si souvent pour résultat de provoquer l'oxydation du métal sous-jacent lorsque la couche enveloppante a été accidentellement déchirée, ainsi que cela arrive pour les doublures des navires recouverts de cuivre zingué.

Lorsque les pièces ont reçu cet enduit, on les porte à l'étuve. Au bout d'une heure, elles sont prêtes à recevoir la plombagine qui doit les rendre conductrices de l'électricité. On les suspend ensuite dans le bain de sulfate de cuivre, puis on les fait communiquer avec le zinc, qui constitue alors un des éléments de la pile, tandis que les pièces à cuivrer constituent le deuxième élément.

C'est par ce procédé que M. Oudry est parvenu à obtenir sur la fontaine monumentale de la place Louvois ce magnifique revêtement métallique qui, tout en conservant la pureté des formes extérieures aux statues et aux ornements qui les décorent, assure à ce beau morceau sculptural une très longue résistance à l'action de l'air et de l'eau.

— Les fêtes du 15 août ont encore donné l'occasion d'admirer une belle application de la lumière électrique. Les appareils d'éclairage électrique de M. Thiers, de Lyon, éclairaient magnifiquement le Champ-de-Mars. A l'issue du feu d'artifice, six lampes, alimentées par six piles de Bunsen, de cinquante éléments chacune, étaient installées sur le couronnement du dôme de l'Ecole-Militaire; la lumière formée entre les charbons était concentrée par six réflecteurs métalliques installés verticalement derrière les lampes. La vaste étendue du Champ-de-Mars était bien éclairée. De loin, ces six becs électriques et les six faisceaux parallèles des réflecteurs unissaient leur lumière, et l'on aurait dit une boule de feu d'une blancheur éblouissante. Si l'on avait placé six de ces lampes au sommet d'une tour centrale haute de 20 à 30 mètres, avec un grand réflecteur horizontal, on aurait éclairé le Champ-de-Mars *a giorno*, sur plusieurs points. Avec des machines électro-magnétiques semblables à celles des Invalides et une machine à vapeur de quatre à cinq chevaux, on aurait produit sans peine l'électricité nécessaire à l'alimentation des ces six appareils.

Cette belle expérience, jointe à bien d'autres, témoigne suffisamment de l'état déjà avancé de l'art de l'éclairage au moyen de l'électricité. Il serait temps de procéder régulièrement à un essai de ce genre d'éclairage sur l'une des plus grandes places de la capitale. Les appareils de MM. Lacassagne et Thiers ne sont pas, en effet, les seuls qui assurent à la lumière électrique la régularité dans l'intensité lumineuse. Les *régulateurs de la lumière électrique* sont déjà bien nombreux et ils fonctionnent presque tous d'une manière satisfaisante. Il nous suffira de citer ceux de MM. Léon Foucault, Stett et Petri, Archereau, Dubosc, et plus récemment enfin, celui de M. de Lucy. L'administration municipale de Paris devrait convier à un concours public tous ces différents appareils, et à l'issue de ces expériences comparatives, adopter celui qui se serait montré supérieur par sa régularité dans l'intensité lumineuse et le prix de revient de l'éclairage. Il ne resterait qu'à faire fonctionner pendant quelque temps ce nouveau mode d'éclairage sur l'une des grandes places de Paris, par exemple sur la place du Carrousel. Ce serait là un grand encouragement pour une découverte bien riche d'avenir, et peut-être

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

» En résumé, l'Autriche ne peut plus gouverner l'Italie. Même un prince autrichien, seul et sans entourage étranger, y serait de trop, et sa présence entraînerait non-seulement des souvenirs fâcheux, mais des dangers graves pour l'empire autrichien, pour la dignité de la France, pour la tranquillité de l'Europe.

» Les espérances solennellement données à la Vénétie ne doivent pas être éludées. Serait-ce donc pour ne pas voir achevé l'affranchissement de l'Italie que deux cent mille mères françaises auraient, pendant dix semaines, vécu dans l'angoisse, attendant à toute heure la nouvelle que les fruits de leurs entrailles ont été déchirés par la mitraille autrichienne? Serait-ce pour ne pas voir achevé l'affranchissement de l'Italie que Napoléon III aurait mis en jeu sa vie et sa destinée, et, ce qui lui est plus cher que la vie, l'honneur de la France et l'héritage d'un grand nom qui pèse sur lui comme un fardeau lourd et éclatant? Que l'Europe, reconnaissante de la paix qu'il lui assure, l'aide à secouer le joug d'un tel souvenir, et ce sera pour elle un augure de vie que de jeter un germe de bénédiction dans cette terre des grandes idées et des grandes infortunes. »

Le dernier numéro du *Moniteur toscan* contient cette déclaration officielle :

« Le *Times* du 19 août publie, datée de Florence, une correspondance injurieuse pour le général Ulloa et le gouvernement de Toscane, qui lui a confié le commandement de l'armée au moment de la guerre de l'indépendance. La réputation militaire du général Ulloa le met bien au-dessus de semblables attaques; mais le gouvernement qui a mis en lui sa confiance se doit à lui-même de déclarer publiquement que les faits allégués par le correspondant du *Times* sont faux ou étrangement exagérés. »

Si nous sommes bien informés, le principal motif de l'hostilité qu'a rencontrée le général Ulloa, dans son récent commandement, aurait été son refus de laisser spontanément voter l'armée sous ses ordres pour l'annexion au Piémont. S'il a agi ainsi, et nous savons pertinemment que telle a été la conduite de l'honorable général, nous pensons (la question de la Constitution italienne tout à fait mise à part ici) qu'il n'a droit qu'à des éloges pour n'avoir pas permis que l'armée qu'il devait conduire à la libération de l'Italie entière se livrât, au lieu de se battre, à des *pronunciamientos* tout au moins prématurés, et engageât le pays dont elle fait partie dans tel ou tel sens, unioniste ou autre. De telles questions ne pouvaient, ne devaient se résoudre qu'après la victoire, et ce n'était pas à l'armée qu'il appartenait, plus en Toscane qu'ailleurs, de donner, d'imposer à son pays une forme de gouvernement quelconque. — J. Mahias.

Le *Constitutionnel* emprunte la pièce suivante au *Courrier de l'Europe*, journal français qui se publie à Londres, et que nous ne recevons pas. Nous la reproduisons avec les commentaires dont il l'accompagne :

DÉCLARATION

VOTÉE A L'UNANIMITÉ PAR LES PROSCRITS FRANÇAIS DE LA COMMUNE RÉVOLUTIONNAIRE.

A nos concitoyens.

« L'édifice est couronné. L'empire a comblé » son injure envers nous; il la fait pleine et » entière : il nous amnistie. Insulte, piége ou » peur de l'avenir, il nous amnistie... nous ne » l'amnistions pas. Les principes ne pardonnent pas. Les républicains de février ne pardonnent pas à l'empereur de décembre. Ils » protestent contre son pardon. Après avoir » osé punir, il ose absoudre, il consomme l'usurpation. Le crime n'a pas le droit d'absoudre les victimes. Il n'a pas plus le droit de » gracier que le droit de proscrire. Le droit » de grâce ne va qu'avec le droit de peine, » et ce droit est à nous, à nous contre lui. Ce » que nous étions hier, nous le sommes aujourd'hui et nous le serons demain, toujours » et partout, en exil ou en France, malgré » coup d'Etat et coup de grâce, ayant le droit » sur lui, ayant le droit pour nous. Contre » l'exercice de notre droit intact et souverain » qui prime et sa clémence et sa rigueur, il y » avait, quoi? Une force de fait qui cède, un » obstacle qui tombe, une porte qui s'ouvre. » Libre à nous d'en user maintenant comme » bon nous semble pour les besoins de notre » cause. A lui, nous ne devons que justice. » Nous la lui ferons tôt ou tard. Si donc, tôt » ou tard, nous rentrons chez nous, nous le » déclarons à cette heure, nous rentrerons » comme nous sommes sortis, en citoyens, » nous rentrerons de notre droit plein et entier, et pour mieux faire tout notre devoir.

» Le délégué,

» FÉLIX PYAT.

» Londres, le 21 août 1859. »

» Que dire d'un pareil document! Ainsi ces hommes coupables, frappés cinq et six fois par la justice de leur pays, qu'ils menaient aux abîmes, amnistiés par l'initiative généreuse de ce même souverain qui sauvait la France compromise par leurs fautes et leurs crimes, ces mêmes hommes ne prennent la parole que pour injurier celui qui leur ouvre, de nouveau, les portes de la patrie. Ils n'ont rien oublié, car ils n'ont jamais rien su ni rien compris. Ce sont toujours les mêmes déclamations théâtrales, les mêmes théories subversives; ce sont toujours les comédiens sanguinaires de 93, les chevaliers de la terreur et de l'assassinat.

» On fait justice de ces odieuses élucubrations en les livrant au mépris public. — A. Grandguillot. »

Actes officiels.

INTÉRIEUR. — Le *Moniteur* publie le décret suivant, daté de Saint-Sauveur le 27 août :

« Napoléon, etc.

» Les conseils d'arrondissement, à l'exception de ceux du département de la Seine, se réuniront le 19 septembre pour la deuxième partie de leur session, dont la durée est fixée à cinq jours. »

— Le journal officiel contient en outre une loi qui autorise le département du Gers à s'imposer extraordinairement.

MARINE. — L'amiral ministre de la marine a décerné, par une décision du 10 mai dernier, des récompenses pour faits de sauvetage à des marins, ouvriers et employés français ou étrangers. Ces récompenses consistent en médailles d'honneur dont 4 en or et 24 en argent, et 49 témoignages officiels de satisfaction, répartis entre les cinq arrondissements maritimes.

Faits divers.

— On lit dans le *Moniteur* :

« La Société entre ouvriers tailleurs de limes, formée à Paris sous la raison sociale Mangin et Compagnie, après s'être libérée non-seulement du capital qui lui a été prêté par l'Etat, en exécution du décret du 5 juillet 1848, mais encore de toutes les obligations qu'elle avait consenties par son contrat de prêt, vient de prononcer sa dissolution.

» En exécution de ses statuts, elle a versé au Trésor une somme de 139 fr. provenant de son fonds de retenue indivisible. Cette somme est mise à la disposition de la commission départementale de la Seine, qui devra en déterminer l'emploi, en se conformant aux prescriptions desdits statuts. »

— On lit dans un journal du soir :

« On assure que M. le contre-amiral Dupouy, qui commandait en Italie les canonnières destinées à opérer sur le lac de Garde, vient de partir pour Saint-Sauveur. »

— Un choix vient d'être fait, parmi les corps de l'armée française actuellement en Italie, des militaires destinés à passer dans les régiments des diverses armes de la garde impériale. Sont annoncés comme devant rentrer en France, à cet effet, dans le courant du présent mois de septembre, les détachements suivants, dirigés par Saint-Jean-de-Maurienne sur Paris, pour de là se rendre à leurs destinations respectives, savoir : 400 hommes environ, choisis dans la 2e division de l'armée d'Italie; 500 dans la 3e division; 350 dans la 4e, et 450 dans la 5e division de ladite armée.

— On lit dans le *Journal de Lot-et-Garonne* du 31 août :

« M. Baze est arrivé hier dans Agen par le train de onze heures et demie. A l'accueil qui lui a été fait, M. Baze a pu se convaincre que le temps et l'absence n'ont point affaibli les sentiments sympathiques de ses compatriotes. »

— M. le baron Sérurier, ancien préfet, est chargé temporairement de la section du colportage au ministère de l'intérieur.

Il est nommé membre de la commission permanente de colportage, et y remplira les fonctions de commissaire rapporteur.

— Le *Moniteur de la Côte-d'Or* publie un arrêté préfectoral qui révoque de son emploi M. Charles Lallemand, instituteur public à Ménétreux, section de Millery (canton de Semur), parce que cet instituteur, dans une lettre du 27 août 1859, adressée à M. le sous-préfet de Semur « non-seulement a contrevenu aux » règles les plus vulgaires des convenances, » mais encore a manqué, d'une manière qui » exclut toute espèce d'indulgence à son é- « gard, au respect qu'il devait avoir au premier magistrat de l'arrondissement. »

— Par un récent arrêté du ministre de l'instruction publique et des cultes, M. le docteur Sappey, agrégé en exercice à la Faculté de médecine de Paris, est nommé chef des travaux anatomiques, et M. Bécher, chef du matériel de l'Ecole pratique.

— Un redoublement d'activité vient d'être imprimé aux travaux de construction du nouveau Pont-au-Change, dont on commence à fonder une des piles, du côté de la place du Châtelet. De grandes difficultés ayant entravé le désenrochement de l'ancienne pile du côté du Palais-de-Justice, on a dû, à l'aide d'un bâtardeau double et rempli de terre, assécher presque complétement, de ce côté, le lit du fleuve, qu'une machine puissante, mue par la vapeur, achève de mettre à sec.

Tous les pilotis qui ont servi à bâtir l'ancienne pile sont maintenant en vue, et l'on va pouvoir procéder sans retard à leur extraction. En même temps, des plongeurs, revêtus de l'appareil connu sous le nom de *scaphandre*, s'occupent de désenrocher la pile intermédiaire.

Les nombreux ouvriers employés à ces travaux, ainsi qu'à ceux nécessaire pour l'ouverture du boulevard de Sébastopol à travers la Cité, donnent à cette partie de Paris une animation extraordinaire.

— Le débarcadère du chemin de fer de Vincennes, construit dans le style Henri IV, pierre et briques, touche à son achèvement.

On pave la cour, on prépare les bureaux et les escaliers, on achève de couvrir la gare; enfin, au bout de deux pignons qui sont à droite et à gauche de la façade, on écrivait ce matin ces mots significatifs : *Départ* et *arrivée*.

— Un phénomène atmosphérique des plus curieux s'est produit hier matin sur l'ensemble du réseau des lignes télégraphiques. Vers sept heures, c'est à dire au moment où commence le service dans les diverses stations, on a remarqué, au poste central établi au ministère de l'intérieur, que quelques appareils étaient parcourus par l'électricité, comme si le poste correspondant eût envoyé le courant électrique d'une façon permanente, et l'on n'a pas tardé à reconnaître que le fait était général, tous les postes, sans exception, étant dans le même état.

En interrompant le circuit, c'est-à-dire en produisant dans le fil conducteur une solution de continuité, on observait de très fortes étincelles.

La même chose se produisait en même temps dans toutes les stations télégraphiques de France : les postes qui se trouvent entre deux lignes recevaient le courant des deux côtés. A neuf heures et demie, l'électricité, au lieu d'être permanente, ne se manifestait plus que par intervalles.

Les autorités scientifiques ont dû être appelées pour rendre compte du phénomène.

Dans les temps d'orage, l'électricité atmosphérique produit bien des décharges qui font marcher les appareils télégraphiques, mais ces décharges sont instantanées et n'ont pas le caractère permanent qui s'est manifesté cette fois. De plus, lorsque l'électricité atmosphérique traverse un appareil, elle en brûle ordinairement les bobines, tandis que, dans le cas dont il s'agit, quoique le phénomène ait duré d'abord près de trois heures sans interruption, tous les appareils ont été épargnés.

Plus tard, le phénomène, qui, vers neuf heures et demie, ne se manifestait plus que par intervalles, a recommencé ensuite avec une nouvelle intensité.

— On écrit de Bâle, le 30 août :

« On a observé ici, dans la nuit du 28, une magnifique aurore boréale. Dans la nuit du 28 au 29, le télégraphe électrique présenta, en outre, des phénomènes singuliers. De 11 heures du soir à 7 heures du matin, un courant constant se manifesta de minute en minute sur toute la ligne, comme quand on fait des traits, de manière que pendant tout ce temps il fut impossible de transmettre des dépêches. Ce phénomène était tout différend de celui qu'on observe dans les orages ordinaires. Tandis que, dans ces circonstances, les éclairs produisent des secousses dans les appareils et marquent des points en faisant du bruit, il ne vint pendant cette nuit que des traits fort doux, comme s'ils provenaient d'autres stations. »

— On lit dans le *Sémaphore*, de Marseille :

« Le paquebot de la Compagnie péninsulaire et orientale le *Valetta*, capitaine Roberts, venant d'Alexandrie et Malte, est entré hier au soir à sept heures et demie dans notre port. Le *Valetta* devait apporter à Marseille les malles d'Australie, de Maurice et de la Réunion, si le steamer de la Compagnie péninsulaire et orientale *Northan*, porteur de ces courriers, et dont nos précédents avis avaient fait connaître le passage à Aden, n'avait fait naufrage dans la mer Rouge, en face de Djeddah,

» Les renseignements que nous avons pu recueillir hier soir constatent que les dépêches et les passagers sont sauvés. Un steamer de la compagnie Péninsulaire et un navire du gouvernement étaient partis de Suez pour aller recueillir les passagers et prendre les dépêches, que le prochain paquebot apportera sans doute à Marseille. Le *Valetta* n'avait donc à bord que les correspondances d'Alexandrie et de Malte. »

— On écrit de Malte, 27 août :

« Les quatre marins qui s'étaient rendus coupables d'insubordination à bord du vaisseau de Sa Majesté le *Marlborough* ont été jugés par un conseil de guerre qui a pris fin hier, après avoir duré deux jours. Trois de ces hommes ont été condamnés à recevoir cinquante coups de fouet et à deux années d'emprisonnement; le quatrième a été condamné à une année d'emprisonnement et aux fers. Il paraît que cette affaire a été beaucoup exagérée. »

— Avant-hier, dans la soirée, une forte détonation répandait l'alarme sur le boulevard Beaumarchais. Un tuyau de gaz venait de crever dans l'établissement du sieur Carré, limonadier, n° 60. Le parquet du café avait sauté dans une étendue d'environ deux mètres carrés. Par un hasard providentiel, personne n'a été blessé; cependant la commotion était tellement forte, que les meubles du sieur Lefèvre, dont le logement est situé au premier étage, au-dessus de l'établissement, ont été bouleversés et détériorés.

— Le *Droit* rapporte que le sieur M..., négociant, rue du Four-Saint-Germain, avait perdu un de ses parents, pour lequel il éprouvait une vive affection. Le chagrin qu'il en ressentit fut tel qu'il commença bientôt à donner des signes d'aliénation mentale. Quoiqu'il se trouvât à la tête d'un excellent établissement et que ses affaires fussent en voie de prospérité, il s'imagina que son commerce périclitait, qu'il perdait la considération que lui avait méritée sa conduite honorable, et que sa ruine imminente faisait le sujet des conversations du quartier.

Dans cette persuasion, le sieur M... voulait que le fonds de commerce fût immédiatement vendu, même avec une perte considérable. Sa femme refusait avec raison de consentir à une transaction ruineuse que rien ne justifiait. Désespérant de la faire changer de résolution, le négociant pris le parti de s'ôter la vie, et, hier, on le trouvait pendu dans sa cave.

— Une honorable famille de Vernon vient, dit le *Courrier de l'Eure*, d'être cruellement frappée par un fatal accident.

M. Dubosc, ancien notaire, était allé à Paris pour affaires. Ayant eu le malheur de tomber au moment où un omnibus passait, il a eu les deux jambes broyées par une des roues de la voiture. Cette blessure a nécessité une double amputation, à la suite de laquelle M. Dubosc a succombé.

— Un accident a eu lieu dans une des cours de l'ancien palais de justice de Bordeaux, où devait avoir lieu, à sept heures du soir, la distribution des prix aux enfants des écoles chrétiennes. Les frères de l'école avaient réuni les élèves afin de leur donner quelques instructions sur la manière dont ils devaient se tenir pendant la distribution des prix, et les avaient fait monter sur les gradins en planches qu'ils devaient occuper.

Malheureusement, ces gradins n'étaient probablement pas d'une grande solidité, car au moment où les élèves allaient quitter leurs places, une partie de l'échafaudage s'est écroulée et a entraîné dans sa chute plusieurs enfants, dont un surtout a été, dit-on, assez grièvement blessé.

— Au moment où la garde nationale de Verdun était réunie dans un banquet qu'elle offrait aux 2e et 9e batteries d'artillerie, revenant d'Italie, le tocsin s'est fait entendre, le feu venait de se déclarer dans la caserne Saint-Paul, où avait lieu la réunion. Le feu a commencé vers six heures du soir, avec une grande intensité, dans le grenier de la caserne. En un instant tout le faîtage a été enflammé, et le feu ne s'est arrêté qu'au mur qui sépare le pavillon dit des officiers.

Un moment on a craint pour la poudrière, voisine de la caserne; mais toutes les précautions avaient été prises par les officiers du génie.

A onze heures du soir, tout danger avait disparu.

Chacun s'est empressé de porter secours.

Depuis le 15 mai, la caserne Saint-Paul était inhabitée; la malveillance est étrangère à ce sinistre, dont la cause paraît être accidentelle. La perte est évaluée, dit l'*Echo de l'Est*, à 35,000 fr.

— Dans la nuit du 24 au 25 août, écrit-on de Constantine, le feu s'est déclaré dans la maison de campagne de l'ancienne ferme Pélissier, située à Kaddous, commune de Dély-Ibrahim. A la première nouvelle de l'incendie toute la population des villages de Drariah, El Achour et Dély-Ibrahim, accompagnée des autorités locales, s'est transportée sur le lieu du sinistre. Après cinq heures d'un travail opiniâtre et continuel, pendant lesquelles chacun a rivalisé de courage et de dévouement, l'incendie a été arrêté. Malheureusement, la part du feu a été considérable : la belle habitation de maître qui, par sa construction, sa distribution et l'élégance de ses décors, était peut-être la plus agréable maison de campagne de la province d'Alger, est devenue la proie des flammes. Les bâtiments d'exploitation ont été préservés.

— Le déplorable usage des charivaris vient de causer un grand malheur à Anglet, près de Bayonne. Au cinquième ou sixième soir que cette avanie était infligée à une famille nommée Hausséguy, composée du père, de la mère et d'un fils de dix-sept ans, la famille indignée fit une sortie : une rixe s'est engagée, et un des charivariseurs, nommé Pierre Errecart, a été mortellement blessé par six coups de couteau.

Une instruction ayant été faite sur ce triste événement, Jean Hausséguy père, âgé de quarante-neuf ans, sa femme Marie Roux, âgée de trente-neuf ans, et leur fils, ont été mis en état d'arrestation et déposés dans la prison de Bayonne.

— Un crime affreux a été commis ces jours passés aux portes de la ville de Fribourg. Une jeune fille de quatorze à quinze ans, se promenant seule entre l'auberge du pont suspendu et la chapelle, sur la route de Berne, a été enlevée de force, en plein jour, par deux inconnus, lesquels l'ayant bâillonnée, l'ont transportée dans le bois voisin, où elle a été l'objet d'odieuses violences qui font craindre pour ses jours. C'est le second fait de ce genre qui se passe en peu de temps au même endroit.

— L'*Indépendance belge* rapporte un crime commis à Amsterdam. Deux frères se disputaient; l'un d'eux, qui était ivre, saisit un couteau de table et en porta un coup à l'autre, qui expira peu d'instants après.

— Par décret impérial, en date du 16 août 1859, M. J.-A. Gosse, ancien premier clerc de Me *Simon*, notaire à Paris, a été nommé notaire à Bourg-la-Reine (Seine), en remplacement de Me *Girardin*.—

Pour tous les faits divers : J. MAHIAS.

TACHES, HALE, BOUTONS AU VISAGE.

Le *Lait antéphélique* les détruit et les prévient. Son usage assure au teint pureté et clarté.

Flacon : 5 fr. CANDÈS, boulev. St-Denis, 26. «

Cours des Immeubles.

PALAIS-DE-JUSTICE. *Audience des criées, 31 août.*	MISES à prix.	PRIX d'adjudicat.
Maison rue Popincourt, 6.....	20,000	33,000
Maison place St-Victor, 24 bis.	60,000	109,500
Maison avec terrains, quai d'Austerlitz, 3.....	40,000	74,000
Usine, maison et terres à Puisieux-le-Haut-Berger (Oise).	35,000	35,050
Maison à Belleville.....	30,000	30,050
Propriété à La Chap.-St-Denis	25,000	38,000
Maison rue Fg-St-Antoine, 233	20,000	32,000
Maison à Gentilly, r. Tiers, 16	10,000	13,500
Maison à Aix-en-Provence...	10,000	10,050
Propriété au village Levallois	10,000	17,000
Maison à Passy, rue Basse, 38.	10,000	20,500
Maison à Batignolles.....	8,000	14,000
Maison à Pantin.....	8,000	8,050
Maison à Ivry.....	5,000	11,200
Maison à Romainville.....	5,000	10,800
Terrain à Maisons-sur-Seine.	5,000	15,300
Maison et terrain à Colombes.	2,400	2,450
Maison à Montrouge.....	2,000	5,600
Terrain à Bois-Colombes.....	2,000	3,800
Maison à Puteaux.....	2,000	9,500
Maison r. St-Louis-au-Mar., 112	160,000	160,050
Maison r. Fontaine-St-Georges	75,000	94,000
Maison à Créteil.....	10,000	15,050
Maison à Belleville.....	5,000	6,300
Maison à Joinville-le-Pont....	20,000	22,500
Maison à Villers-sur-Marne..	500	1,000
Maison id.....	500	1,000
Domaine rural et moulin à far.	22,000	22,050
Maison à La Chapelle-St-Denis	50,000	56,000
Maison et terrain à Montlignon (Seine-et-Oise).....	10,000	11,000
Terre à Eaubonne (S.-et-O.).	150	200
Id. id.....	150	200
Terrrains à Batignolles.....	14,500	14,550
Maison à Orsay.....	4,500	8,500
Maison à Orsay.....	600	2,700
Terre à Orsay.....	200	850
Id.....	200	850
Moulin à eau et pièces de te.	62,000	84,000
Maison à Aubervilliers.....	10,000	16,000
Maison id.....	7,500	12,000
Maison id.....	6,000	9,050
Maison id.....	4,000	6,500
Maison id.....	2,500	5,600
Carrière à Arcueil.....	22,000	29,550
Maison id.....	3,000	4,000
Maison à Gentilly.....	6,000	7,900
Terrain id.....	1,500	1,550
Bâtiment id.....	1,500	1,550
Id. id.....	6,000	8,050
Id. id.....	3,000	3,050
Id. id.....	5,000	7,000
Id. id.....	6,000	7,050
Terrain id.....	2,000	2,050
Id. id.....	2,000	3,500
Id. id.....	3,000	5,500
Maison à Belleville.....	32,000	32,050
Terrain id.....	7,500	7,550
Maison à Belleville.....	12,000	12,050
Id. id.....	4,500	5,800
Id. id.....	4,500	5,550
Maison rue Saint-Michel-Saint-Hyacinthe, 20.....	40,000	51,550

Cours et Tribunaux.

1er CONSEIL DE GUERRE DE CONSTANTINE

Présidence de M. JOLLY, lieutenant-colonel du 12e de ligne.

INSURRECTION DU SUD.—SI-SADOQ ET SES CO-ACCUSÉS.

Le 16 août, à six heures précises, le conseil entre en séance.

Si-Marabout, Si-Sadoq-bel-Hadj et quinze Arabes, accusés d'avoir pris part à l'insurrection du Sud, sont amenés devant le conseil.

Le greffier donne lecture de l'acte de convocation, de la plainte et du rapport du capitaine rapporteur.

Il est établi que Si-Sadoq-bel-Hadj joua un rôle important dans l'insurrection de Zaatcha. Après la prise de cette ville par l'armée française, le marabout demanda l'aman, et, au mois d'août 1850, à la mort de Si-Abd-el-Hafidh, il devint le chef et le personnage le plus important de la contrée.

Il se livra alors à une propagande active contre la France, et prêcha partout la guerre sainte. Voici ce que disait de lui, en 1852, le commandant supérieur du cercle de Biskra :

« Il est un homme sur lequel nous devons avoir les yeux : c'est Si-Sadoq-bel-Hadj, marabout des Ouled-Youb, le Mokaddem des Khouans de Si-Abderrahmann, l'héritier de toute l'influence dont jouissait Si-Abd-el-Hafidh dans l'Ahmar-Khaddou et de Zab-Chergui. Si-Sadoq-bel-Hadj n'attend qu'une occasion favorable pour entraîner les populations à la guerre sainte. Malgré les avances qui lui ont été faites, il a toujours refusé de venir à Biskra. »

Au mois de septembre 1858, Si-Sadoq se rend à Narah, ville de l'Oud-Abdi, renommée par son exaltation religieuse et son esprit de désordre. Il est suivi d'une foule de Khouans. Il se présente comme persécuté par les Français. Enfin, il lance un appel aux armes qui fut lu le 10 novembre, en plein marché de Si-di-Okba.

Le 14 novembre, les tentes des Lakdar se dressaient à l'Houizet-el-Hennah, et le 15, le commandant supérieur ayant reçu l'ordre de dissiper le rassemblement par les moyens indigènes, envoya le caïd de Biskra avec des cavaliers et des fantassins arabes pour sommer les Lakdar d'évacuer l'Houizet-el-Hennah.

Ceux-ci refusèrent de sortir avant d'en avoir reçu l'ordre du marabout Si-Sadoq, et le conflit qui eut lieu à cette occasion amena l'arrestation des rebelles. Leur chef et quinze des plus compromis viennent d'être traduits devant le conseil de guerre séant à Constantine.

Sur les réquisitions du commissaire du gouvernement, le conseil interdit de rendre compte des débats.

La défense des accusés a été présentée par Mes Gillotte, Jobity et Sansas.

Le conseil, après quelques instants de délibération, a condamné Si-Sadoq et ses co-accusés à la peine de mort.

Variétés.

LETTRES SUISSES.

CINQUIÈME LETTRE.

« Août 1859.

» Il y a, dans chaque commune suisse, le *bourgeois* et l'*habitant*. Cette séparation en deux classes inégales de la famille communale n'est pas un fait local; ce n'est pas seulement le résultat accidentel et transitoire d'habitudes égoïstes, de traditions irrationnelles, de préjugés surannés : c'est l'organisation communale elle-même. A cette double dénomination répond un fait social, transformé graduellement en institution politique.

» Le bourgeois constitue ici, ce que j'ai appelé dans ma dernière lettre l'*aristocratie de l'indigénat*, aristocratie réelle, puissante, qui n'a politiquement d'autre titre à invoquer que des souvenirs historiques, et qui entrave dans tous les cantons le mouvement progressif du radicalisme. La bourgeoisie suisse est bien pire que cette *classe moyenne* inventée par M. Guizot; toujours accessible, toujours ouverte à la capacité et à la fortune : c'est la noblesse d'avant 1789, avec sa morgue, son égoïsme, et sans le prestige des grands noms et des grands souvenirs.

» Dans les communes, assez nombreuses d'ailleurs, où le radicalisme ne s'est pas encore senti assez fort pour briser les portes de la corporation bourgeoise, la bourgeoisie constitue exclusivement le pouvoir communal, et dès-lors, l'*habitant*, étranger ou Suisse, peu importe! participe à toutes les charges publiques, sans avoir aucune des franchises, aucun des droits qu'implique l'autonomie communale. La langue politique, d'ordinaire si riche en ingénieux travestissements, a laissé au mot toute la brutale rigueur de la chose : Quiconque n'est pas *bourgeois*, est désigné sous le nom générique d'habitant.

» Quand la commune suisse tenta ses premiers mouvements d'émancipation, elle en appela à tous les éléments qui pouvaient l'aider dans cette grande œuvre. Les distinctions s'effacèrent d'elles-mêmes; les classes diverses se rapprochant, se pénétrant les unes les autres, fraternisèrent sur un pied d'égalité parfaite, dans des aspirations et dans des ef-

---

ussi un service considérable rendu au public.

— L'emploi de la machine à vapeur dans les travaux de toute nature qui se font dans les villes se généralise de plus en plus, et Paris ne se montre pas en arrière de ce mouvement. Des locomobiles sont employées, au milieu de nos rues, à l'épuisement de l'eau pour la construction de la magnifique artère d'égouts souterrains de la capitale. Les mêmes machines servent, dans les travaux de maçonnerie, pour la reconstruction des ponts; on les emploie à élever et à descendre les pierres et matériaux, à préparer le mortier, etc. Il est constant que l'emploi de la vapeur dans ces circonstances a considérablement abrégé le temps que ces travaux auraient nécessité, étant faits, comme autrefois, à bras d'hommes. Le service des promenades et plantations de la ville de Paris a appliqué une pompe locomobile à l'arrosage des grands marronniers transplantés sur la place du Châtelet et sur celle de la Bourse, et l'eau a pu atteindre ainsi jusqu'au sommet des branches les plus élevées. Pour arroser la vaste terrasse de l'Observatoire, M. Leverrier a aussi fait appel à une pompe locomobile à vapeur. En rafraîchissant les murs et les dalles du pavé, on rend les observations astronomiques et météorologiques plus faciles et plus exactes, car l'air chaud perd sa transparence et fait naître des réfractions anormales.

En Angleterre, l'usage pratique de la vapeur a pris depuis longtemps une extension prodigieuse. Il est peu de travaux mécaniques faits dans l'intérieur des villes auxquels on n'ait appliqué ce moteur si puissant et si docile. Pour n'en citer qu'un exemple, on se sert à Londres, dans quelques établissements publics, d'une machine à vapeur *pour laver les assiettes*. Nous n'en sommes pas encore-là, mais nous y viendrons.

— Nous avons annoncé que le projet d'un nouveau télégraphe électrique transatlantique était à la veille de se réaliser. Les études nécessaires continuent, en effet, de se poursuivre activement, et c'est dans le but de s'édifier complétement que la compagnie nouvelle fait appel à tous les inventeurs des deux hémisphères, par l'avis suivant que nous nous empressons de porter à la connaissance de ceux qu'il intéresse :

« Toutes les personnes, est-il dit dans » cet avis, qui ont des échantillons ou des » plans de câbles sous-marins pouvant » être déposés à travers l'océan Atlanti- » que sont invitées à les faire parvenir, » aussitôt que possible, au secrétariat de » la Compagnie, avec une description suffisante pour donner une idée complète » de leur mode de construction; les plans » et spécimens envoyés seront soumis » immédiatement au conseil des direc- » teurs de la Compagnie, laquelle char- » gera une commission spéciale de les » examiner, de les éprouver et de les » soumettre à l'expérience. »

— Nous avons donné, il y a deux ans, la description de l'ingénieux appareil imaginé par M. Kœppelin, de Colmar, désigné par l'inventeur sous le nom d'*hydrostat* et qui consiste dans l'emploi de la *balance hydrostatique* comme instrument direct de pesage. L'appareil de M. Kœppelin fonctionne depuis plusieurs années dans les ateliers de Colmar, de Mulhouse, et dans plusieurs autres localités de l'Alsace. Placé généralement entre les mains des ouvrières dans les filatures et manufactures de tissus, il est manié par elles avec une facilité surprenante; il rend ainsi des services notoires et incontestés. Cette sanction pratique, qui était nécessaire pour établir toute l'importance et l'utilité de ce nouvel instrument, est aujourd'hui pleinement acquise à l'appareil du savant physicien de Colmar.

C'est en raison sans doute de ces circonstances que M. Silbermann a présenté à la *Société d'encouragement* un rapport étendu dans lequel il accorde une pleine approbation à cet appareil. M. Silbermann s'est livré à ce propos à des recherches intéressantes concernant les tentatives qui avaient été faites avant M. Kœppelin pour employer la balance hydrostatique comme instrument de pesée. Nous résumerons ici les observations de M. Silbermann sur ce sujet et qui était bien peu connu des physiciens.

Le premier inventeur de la balance hydrostatique paraît être Farenheit, le célèbre opticien de Dantzig, à qui l'on doit la construction particulière du thermomètre qui porte le nom de ce grand artiste, et qui est encore aujourd'hui en usage en Angleterre et en Allemagne.

Le physicien Charles ajouta à l'instrument de Farenheit un bassin inférieur pour servir à déterminer la densité des solides, et il donna à l'appareil ainsi modifié le nom de *balance hydrostatique* ou *hydrostat*. Construite en verre, la *balance hydrostatique* était trop fragile. Le physicien Nicholson fabriqua cet instrument en métal, tout en conservant la forme que Charles lui avait donnée. Il pouvait ainsi servir à faire avec précision de petites pesées; sur un poids de 50 grammes, il pouvait accuser une addition de 2 à 3 milligrammes.

Pour faire servir la *balance hydrostatique* comme instrument direct de pesée, il fallait lui apporter de grandes modifications. Un physicien américain, nommé Hasseler, parvint le premier à résoudre ce problème. Ayant été chargé, en 1835, de la confection des types des poids et mesures de l'Union américaine et se voyant dans l'impossibilité de livrer en temps voulu ces grandes balances de précision, M. Hasseler eut l'idée de leur substituer des balances hydrostatiques assez grandes pour servir aux mêmes pesées.

Voici les dispositions qu'il imagina : Il fit souffler plusieurs ellipsoïdes creux en verre, ayant un volume en rapport avec l'importance des pesées à effectuer, depuis 5 jusqu'à 100 livres, et destinés à être plongés dans des vases en verre contenant le liquide. Chaque ellipsoïde est fermé hermétiquement à sa partie supérieure par un couvercle en cuivre, sur lequel sont fixées verticalement de petites tiges cylindriques en acier doré, dont le nombre varie de 1 à 3, suivant l'importance de l'appareil, et qui portent en leur milieu un trait horizontal servant de repère pour l'affleurement. Ces petites tiges sont réunies à leur partie supérieure par une armature ou traverse en laiton munie de deux ou trois bras égaux, s'étendant horizontalement au-delà des bords du vase en verre, lequel est placé sur une tablette. Ces bras portent chacun à leur extrémité une tige rigide qui descend à une certaine distance au dessous du vase, et les bouts inférieurs de ces tiges sont réunis par une armature semblable à la précédente, au centre et au dessous de laquelle est adapté un crochet auquel on suspend le bassin qui reçoit les poids. Le liquide dont se servait M. Hasseler variait suivant la nature de ses expériences : c'était tantôt de l'eau, tantôt une dissolution de sulfate de cuivre, et quelquefois du mercure.

Après M. Hasseler, Berzelius a également fait servir la balance hydrostatique à la pesée des corps, mais M. Silbermann n'a pu arriver à reconnaître exactement les dispositions dont ce chimiste faisait usage.

Pour arriver au même résultat, M. Kœppelin a construit entièrement en métal la balance hydrostatique, au lieu de la construire en verre comme M. Hasseler. Les dispositions relatives au mode de suspension du bassin des poids au-dessous du vase, à la lecture du point d'affleurement et à la stabilité de l'appareil flottant, diffèrent entièrement de celles qu'avait adoptées le physicien américain. M. Kœppelin n'emploie qu'une seule tige qui relie le corps plongé au bassin, et cette tige descend dans l'axe même du corps plongé et du vase cylindrique qui contient l'eau. A cet effet, le fond de ce vase est percé au centre d'une ouverture circulaire, sur laquelle est soudé verticalement un tube ouvert aux deux bouts, dont l'extrémité supérieure dépasse d'une certaine quantité le niveau du liquide. Le plongeur est formé de deux cylindres concentriques en cuivre, dont les bases parallèles, hermétiquement ajustées, sont communes et percées d'ouvertures assez larges pour laisser passer librement, pendant la descente, le tube fixé dans l'axe du vase.

La base supérieure de ce plongeur est munie de trois petites douilles équidistantes du centre, qui portent chacune une petite tige d'affleurement en acier doré, analogue à celle de l'appareil de Hasseler. Ces petites tiges sont reliées par une armature horizontale à trois branches, au milieu de laquelle est vissée la tige pendante qui traverse le plongeur et le vase, et se termine à un décimètre au-dessous du fond de celui-ci par un anneau destiné à recevoir le crochet de suspension du bassin des poids. L'opacité du vase ne permettrait pas, comme dans l'hydrostat américain, de voir directement quand l'affleurement a lieu, et voici ce qu'a imaginé M. Kœppelin pour arriver au même résultat. En dessous du vase, la tige de suspension descend entre deux échelles verticales de divisions, et porte une règle horizontale qui suit tous ses mouvements et indique, par conséquent, sur les échelles la quantité d'immersion du plongeur; le milieu des échelles correspond au point d'affleurement. Cette partie de l'appareil ainsi que le bassin des poids sont enfermés dans une cage de verre sur laquelle est placé le vase à liquide et dont le fond supérieur est nécessairement muni d'un trou pour laisser passer la tige de suspension.

Afin d'empêcher que le vase ne perde trop d'eau par l'évaporation, un couvercle à bords retroussés descend presque au contact de la surface du liquide et repose sur des chevilles convenablement disposées. Ce couvercle porte des douilles qui donnent passage aux petites tiges d'affleurement et par lesquelles on introduit de l'eau toutes les fois que pour une cause quelconque le niveau normal a baissé.

D'après M. Kœppelin, pour un hydrostat de précision, l'eau du vase devra contenir 1/50 d'alcool; mais cette précaution est inutile toutes les fois que l'instrument est destiné à des pesées de 4 à 10 kilogrammes.

Sur le rapport de M. Silbermann,

orts communs. Ce fut, pour la Suisse, l'époque de la suppression du servage; le serf apporta à l'affranchissement le concours de ses bras, et il se transforma, en se fusionnant au sein de la bourgeoisie constituée.

» Mais cette fusion des classes diverses n'était qu'un fait; au dessus dominait toujours la doctrine catholique, exclusive de l'égalité sociale et politique dans l'interprétation sacerdotale. L'idée moderne, qui devait plus tard se lever en face de cette doctrine et lui disputer la société, dormait encore au fond des âmes, attendant la voix puissante de la révolution du 16e siècle. Aussi, quelques années plus tard, quand les seigneurs sont partout supprimés ou annihilés, que l'œuvre d'affranchissement est consommée, s'établit officiellement la première distinction entre le *bourgeois* et l'*habitant*, Berne, Zurich, plusieurs communes du canton de Vaud déclarèrent, en 1410, que « tout serf habitant » une ville deviendra bourgeois après » une année de domicile. »

» Une fois entrée dans cette voie de l'exclusivisme et de la réaction, la bourgeoisie ne s'arrête plus; en 1470, elle exige deux ans de domicile. Enfin, en 1536, les communes de Berne et du canton de Vaud rapportent définitivement les décrets trop larges, trop égalitaires; l'accession d'un *habitant* à une commune est subordonnée au versement d'une somme presque toujours très élevée, à un vote du conseil de bourgeoisie, et entourée enfin d'un luxe effréné de formalités et de conditions qui rendent illusoire le droit à l'accession.

» Voulez-vous savoir jusqu'à quel point fut poussé cet esprit d'exclusivisme et de réaction? On avait établi une distinction entre le *bourgeois* et l'*habitant*, ce n'était pas assez; on en vint jusqu'à reconnaître et établir des inégalités sociales entre les bourgeois eux-mêmes. « Les bourgeois » ayant exclu les habitants, dit Clavel » dans son *Essai sur les Communes*, cher» chèrent ensuite à réserver aux anciens » bourgeois la possession exclusive des » principaux avantages de la bourgeoisie. » Dans plusieurs villes, les bourgeois » nouvellement admis ne pouvaient pré» tendre aux emplois; il fallait être fils de » bourgeois; de là la distinction entre les » *citoyens* et les *bourgeois*. »

» Prenez Berne, l'une des communes les plus riches de la Suisse, vous trouvez trois mille *bourgeois* pour vingt-six mille *habitants*. A Neuchâtel, l'industrie a pris un développement inconnu aux parties allemandes du canton de Berne; les émigrations françaises après la révocation de l'édit de Nantes, les émigrations genévoises après la révolution de 1786, ont ajouté à la population indigène des éléments étrangers; aussi la ville de Neuchâtel compte-t-elle à peine aujourd'hui trois cents bourgeois sur huit mille habitants. Et cependant, jusqu'à l'insurrection royaliste du mois de septembre 1856, ces trois cents bourgeois gouvernaient la ville; ils avaient dans leurs mains la police, l'édilité, les cultes, l'instruction publique, etc., etc., etc., à l'exclusion des *habitants*, qui ne pouvaient même pas revendiquer un droit de contrôle. L'établissement de la municipalité, à la suite de la victoire républicaine de septembre, mit un terme, pour Neuchâtel, à cette situation anormale.

» Tel était donc l'état des choses, quand les troupes françaises entrèrent en Suisse. Cette organisation communale, qui consacrait une aussi criante inégalité, était un scandale pour le dogme politique éclos avec 1789. J'ai entendu bien des gens, en Suisse surtout, condamner systématiquement toutes les guerres de la période révolutionnaire, et faire retomber la responsabilité de ces guerres sur la Révolution elle-même. Je m'explique aisément ces dispositions d'esprit. Le Suisse, vous ai-je dit, est pratique et personnel comme un insulaire. Il a fait violence à la démocratie en la cloîtrant dans ses communes fermées, égoïstes; il a ôté à la démocratie son caractère expansif, et, par là même, sa fécondité. Aussi n'a-t-il vu de tout temps, dans l'entrée des Français en Suisse, en Italie, qu'un reste d'ambition monarchique, se perpétuant sous le masque républicain.

» Et cependant, le premier soin de la révolution française en Suisse, c'est d'attaquer l'organisation communale au point de vue des inégalités qu'elle consacrait, et de lui substituer la forme essentiellement démocratique, la municipalité. En 1796, en 1798, sous la pression intelligente du gouvernement français, le gouvernement helvétique supprime cette situation anormale en proclamant entre tous les citoyens de la même commune l'égalité des droits. Le gouvernement de la commune était, dès lors, ravi à la caste; la loi française du 4 et du 11 août 1789 avait passé la frontière.

» Mais, hélas! il arriva de ce progrès ce qui arrive de tous les progrès qui ne naissent pas par le dégagement logique et le développement graduel des idées, que l'on arrache au contraire par la force; le peuple suisse le subit; mais il s'empressa de profiter de l'*acte de médiation* pour s'en affranchir. En sorte qu'aujourd'hui, dans la plupart des communes suisses, excepté pourtant celles où le radicalisme a pu s'établir souverainement, je retrouve la même organisation exclusive, le même règne de la caste, l'égoïsme bourgeoisial, que le décret démocratique de 1796 et 98 avait voulu supprimer.

» C'est pourtant un fait bien étrange que cette résistance obstinée au progrès de la part de la Suisse démocratique et républicaine. L'égalité règne à peu près partout, et dans une mesure telle, qu'un gouvernemental serait saisi de vertige en étudiant l'organisation politique et les habitudes de ce pays. Et cependant, à la base même de cette organisation, dans la commune, je découvre le scandale d'une inégalité qui résiste désespérament et victorieusement, depuis bientôt un siècle, aux efforts de la révolution et du radicalisme.

» Voulez-vous connaître la cause de cette résistance? C'est que le droit communal est fondé sur la propriété. A l'époque où les communes suisses se sont constituées, le droit n'existait qu'à l'état de besoin, d'association; seul le dogmatisme philosophique et politique du dix-huitième siècle a pu le transformer en une conviction rationnelle. Il fallut donc *matérialiser* le droit en quelque sorte, le rendre visible, tangible; aussi voyez-vous toutes les corporations, qui s'établissent en ce temps, s'établir sur la propriété: les couvents, les corporations, les métiers, etc., etc. Les ours de Berne eux-mêmes, au fond de leur fosse, sont les plus riches de nos propriétaires. Ils comptent leur fortune par millions: c'est encore là une *fondation*.

» Mais la propriété est essentiellement *personnaliste;* du personnalisme à l'égoïsme la pente est insensible; on y arrive à son insu, et la propriété collective y conduit plus vite que toute autre propriété.

» Les bourgeoisies accumulent donc des fortunes colossales; ces fortunes enfantent les *bénéfices communaux*; les *bénéfices communaux* sont, tous les ans, distribués aux bourgeois; vous comprenez maintenant pourquoi la bourgeoisie se ferme, rend l'accession difficile; c'est pour ne pas diminuer les bénéfices en admettant de nouveaux co-partageants.

» Je viens de vous parler de fortunes colossales; prenons, par exemple, la ville de Berne. Il y a un fonds des pauvres qui s'élève à 2 millions; un fonds extraordinaire des pauvres qui est de 2 millions 300,000 fr.; le fonds de la bourgeoisie, réuni à celui des corporations, donne le chiffre énorme de 13 millions; viennent ensuite les fonds d'école, les fonds d'église. Enfin, le total de la fortune communale, pour la ville de Berne seulement, est de 18,010,388 fr.; ce chiffre est officiel. Il est énorme, vous le voyez, pour une association qui compte à peine 3,000 bourgeois; eh bien! ce chiffre pâlit devant celui qui figure à l'actif de la bourgeoisie de Neuchâtel. Les plénipotentiaires qui sanctionnèrent, dans le traité de Paris, en 1857, la renonciation du roi de Prusse, et qui crurent devoir garantir les droits de la bourgeoisie, furent effrayés d'une pareille fortune.

» Donc, au point de vue politique, l'organisation bourgeoisiale est désastreuse, et c'est pourquoi le radicalisme, comme nous le verrons, concentre tous ses efforts de ce côté; mais, au point de vue *social*, la bourgeoisie suisse est une grande institution, c'est une société de secours mutuels.

» Je vous ai parlé déjà du partage annuel des bénéfices communaux; tous les ans encore, dans la plupart des communes, chaque bourgeois reçoit sa provision de bois de chauffage; tout bourgeois qui veut bâtir va dans une des forêts de la commune et choisit le bois nécessaire à ses projets de construction. A part les abus auxquels donne lieu un pareil état de choses, on ne peut méconnaître qu'il n'y ait là, je le répète, une grande pensée et une grande institution.

» Dans ces dernières années, il a été grandement question de l'*abolition de la misère*. M. Emile de Girardin publia même, sous ce titre, une brochure qui fut malheureusement dominée et étouffée par le tumulte des luttes exclusivement politiques. La grande pensée de cette brochure, les lecteurs de la *Presse* peuvent s'en souvenir, c'était la responsabilité hiérarchisée. Le citoyen pauvre est responsable de lui-même; la responsabilité de la famille domine cette responsabilité individuelle; la commune à son tour supplée à la famille; et l'impuissance de la commune laisse enfin la place à la responsabilité de l'Etat. C'est là, j'en suis convaincu, c'est dans ce principe fécondé que réside la solution de ce grand problème de la misère. Et ma conviction est d'autant mieux fondée, que je trouve, ici, tout autour de moi, au-dessous de la région des théories, la pensée du célèbre publiciste, réalisée depuis des siècles.

» Nous n'avons pas de mendiants dans ce pays. Pourquoi? Parce que la famille répond de ses membres et que la commune répond de ses ressortissants. Un pauvre ne franchit point les frontières de la commune pour aller tendre la main dans la commune voisine; il sait que les portes ne s'ouvrent pas à la mendicité et que la commune ne reconnaît que les siens.

» A Berne, je vous l'ai dit, le fonds des pauvres s'élève à 5 millions, chiffre rond. La *loi sur les secours publics* hiérarchise en quelque sorte l'assistance, de la manière suivante :

» Art. 12. Contribution de parents. . . .

» Art. 15. Contribution des biens de bourgeoisie. . . . . .

» Art. 29. Contribution de l'Etat. . . . .

» Les indigents sont divisés en trois catégories : 1° les enfants; 2° les individus âgés de plus de seize ans, atteints dès leur naissance d'infirmités, etc.; 3° les individus que les infirmités de l'âge ou des maladies incurables ontrendus impropres au travail, etc., etc.

» Les premiers sont « répartis entre les » habitants et les propriétaires d'immeu» bles sis sur le territoire de la commune, » moyennant indemnité, mis en pension » chez des particuliers bien famés, labo» rieux et capables de leur donner des » soins. » Ils reçoivent ainsi ce qui manque absolument en France, l'éducation de famille. Vous comprenez toute la puissance de la fécondité de l'assistance par l'éducation de famille, laquelle donne la moralité et le travail.

» Les indigents de la seconde catégorie « sont placés dans des asiles, où l'aptitu» de qu'ils pourraient encore avoir au » travail peut être utilisée, où ils sont sur» veillés, etc., etc. » Il en est à peu près de même des vieillards.

De ce principe de la responsabilité communale, résulte une sévérité excessive des lois de police pour l'établissement des étrangers dans une commune.

» Un étranger qui veut s'établir doit avoir des moyens d'existence bien constatés; en outre, s'il a une femme avec lui, il est obligé de produire son contrat de mariage.

» Cette dernière condition, qui paraîtra si étrange à vos lecteurs, les communes y tiennent tout particulièrement. Le contrat de mariage rend pour elles, sérieuse, effective, la responsabilité de la famille, dans le cas où des enfants naissent de cette cohabitation. Ce que la commune craint par dessus tout, en pareille circonstance, c'est que le père, qu'un lien légal ne retient pas, ne quitte sa femme, et que les enfants ne tombent à la charge de la corporation.

» Une grande question préoccupe depuis deux ans tous les cantons suisses : c'est la question des heimatloses (1). Dans chaque commune, il y a un certain nombre d'enfants dont le père est inconnu; ce sont des heimatloses; ils n'appartiennent à aucune commune. Un Suisse même, sans commune, arrive dans une contrée, il parvient à s'y fixer, c'est un heimatlose. Un étranger, les réfugiés français, par exemple, qui s'exilèrent après la révocation de l'édit de Nantes, habitent la Suisse; la plupart ont fait fortune, se trouvent aujourd'hui à la tête d'établissements considérables; ils n'appartiennent à aucune commune, ce sont des heimatloses.

Afin que la responsabilité de la commune soit complète, l'Assemblée fédérale a donc voté une loi pour l'incorporation dans les communes de tous les heimatloses. Plusieurs cantons se sont déjà exécutés; d'autres résistent énergiquement. C'est le parti radical qui a poussé, avec une rare intelligence, à l'adoption de cette loi; les bourgeoisies de certaines communes résistent très vivement, je le répète, parce qu'elles sentent la gravité du coup qui vient de leur être porté. Mais il n'en est pas moins vrai que la question étant devenue fédérale, elles seront, avant peu, forcées pourtant de céder; c'est là une des premières victoires du radicalisme sur l'esprit du passé, et, je n'hésite pas à le dire, une victoire décisive pour la transformation des corporations bourgeoisiales et pour l'application, tous les jours plus étendue, des principes démocratiques.

GEORGE SAINT-LAURENT.

(1) Mot allemand qui veut dire *sans patrie*.

L'un des gérants de la Société : *H. Rouy*.

L'exposition régionale de Rouen, ouverte depuis bientôt deux mois, offre la plus magnifique et la plus complète expression de l'industrie de la grande région nord-ouest de la France. Les hommes le plus haut placés dans l'administration et dans l'industrie qui l'ont visitée, en ont constaté et sanctionné, par les plus éclatants suffrages, la haute utilité et le succès sans précédent en province. Elle offre, en effet, à l'industriel et à l'économiste des points de comparaison, des sujets d'étude, qu'il ne leur serait pas donné de trouver ailleurs. Au moment où le besoin de villégiature entraîne hors de Paris vers les campagnes et les falaises normandes un si grand nombre de voyageurs, il est bon de leur rappeler qu'en faisant à Rouen une courte halte, ils pourront jouir d'un spectacle véritablement grandiose et instructif.

— Après s'être fait remarquer par la vérité, le nombre et le choix des gravures qu'il a publiées sur la guerre d'Italie, le MONDE ILLUSTRÉ emprunte aujourd'hui un intérêt tout particulier aux croquis que lui envoie de Saint-Sauveur, de Biarritz et des Pyrénées, un de ses collaborateurs les plus actifs, M. Moullin, dont le nom est bien connu par les émouvants dessins qu'il n'a cessé d'envoyer au MONDE ILLUSTRÉ, du théâtre même de la guerre.

— Huile de foie de morue naturelle. Expos. 1849-55. Place de l'Hôtel-de-Ville, *à l'Olivier*.

— Le CHOCOLAT purgatif de DESBRIÈRE, rue Le Peletier, 9, purge parfaitement, sans échauffer et sans irriter l'estomac ni les intestins. «

— Le grand succès obtenu par l'EAU DUSSER en si peu de temps prouve sa supériorité sur toutes les teintures. Cette Eau, inventée par un des premiers chimistes de Paris, rend aux cheveux blancs leur couleur primitive en cinq jours, sans les teindre et sans embarras; il suffit de s'en mouiller soi-même les cheveux ou la barbe pendant ce temps. Elle est d'autant plus appréciée qu'elle est, a dit un célèbre médecin, composée de plantes souveraines pour la santé et n'a aucun des inconvénients des teintures. — Le flacon, 5 francs. 1, rue de Grenelle-Saint-Honoré, à Paris.

— Les personnes qui portent des *dents* artificielles et qui ne peuvent supporter dans la bouche aucune gêne, ni *aucune* douleur, doivent, de préférence, rechercher les DENTIERS FATTET, les *seuls* approuvés par les plus illustres médecins de notre époque. — 255, rue Saint-Honoré.

Théâtres et Spectacles divers.

L'Odéon vient d'inaugurer son année théâtrale par un franc et beau succès, *Noblesse oblige*, comédie en cinq actes, en prose, de M. A. de Kéraniou. Les interprètes et l'œuvre ont été chaleureusement applaudis.

— Au Vaudeville, la *Marâtre*, de Balzac; Mme Marie Laurent vient d'obtenir dans ce beau drame le plus éclatant succès; Mlle Bérengère l'a remarquablement secondée.

— C'est demain dimanche la dernière représentation de la *Voie sacrée*. On annonce pour lundi, sans remise, la première représentation de la *Jeunesse de Louis XI*, ce grand ouvrage si vivement attendu au théâtre de la Porte-St-Martin.

— A la Gaîté, tous les soirs, les *Pirates de la Savane*. L'intérêt puissant et soutenu des situations, le jeu remarquable des artistes, Dumaine en tête, la gentillesse de la petite Eugénie, tout justifie le succès de vogue de cet ouvrage.

— La semaine prochaine, on représentera, aux Bouffes-Parisiens, le *Fauteuil de mon Oncle*, de M. de Rovigo, musique de Mlle Colinnet; et *Dans la Rue*, bouffonnerie de Léonce, le comique aimé des Bouffes, musique de M. Caspers. On répète également *Geneviève de Brabant*, grand opéra bouffe en deux actes et six tableaux, de M. Offenbach : Mlle Tautin y paraîtra dans cinq rôles différents; les autres rôles seront remplis par Mlles Maréchal, Chabert, Garnier, etc., etc., MM. Leonce, Désiré, Guyot, Duvernois, Tayau, Bâche, etc., etc. Le succès de cette excentrique bouffonnerie ne le cèdera en rien, dit-on, à celui d'*Orphée*, ce grand triomphe de l'hiver dernier.

— Au Château et Parc d'Asnières, toujours même affluence, toujours même entrain. Les Fêtes de ce parc splendide ont lieu tous les dimanches.

Spectacles de demain dimanche 4 sept.

FRANÇAIS. — Oscar, — le Verre d'Eau.
OPÉRA-COMIQUE. — L'Epreuve villageoise, — Fra Diavolo.
ODÉON. — Un Tableau de Maître, — Noblesse oblige (Tisserant, Mme Anaïs-Rey).
THÉATRE LYRIQUE. — Préciosa, — la Perle du Brésil.
VAUDEVILLE. — La Marâtre (Mmes Marie Laurent, Bérengère).
VARIÉTÉS. — Paris hors Paris, — les Chevaliers du Pince-Nez.
GYMNASE. — Risette, — le Demi-Monde (Dupuis, Rose Chéri), — Rosalinde.
PALAIS-ROYAL. — Tu ne l'auras pas, — le Sabot, — une Tempête, — Ma Nièce et mon Ours.
PORTE-SAINT-MARTIN. — La Voie sacrée, ou les Etapes de la Gloire (Mme Lagier).
GAITÉ. — Les Pirates de la Savane (Dumaine, Mlle Daubrun).
AMBIGU. — La Tirelire, — le Vieux Caporal (Frédérick Lemaître).
CIRQUE IMPÉRIAL. — Criori (Lebel, Williams, Mlles Joséphine, Renée).
FOLIES DRAMATIQUES. — Les Canotiers de la Seine, — le Brelan de Turcos.
BOUFFES PARISIENS. — Les Dame de la Halle, — le Roi boit, — le 66.
CIRQUE DE L'IMPÉRATRICE. — Exercices équestres.
HIPPODROME. — Mardi, jeudi, samedi, dimanche.
ROBERT HOUDIN, boulv. des Italiens, 8. — Magie.
CONCERTS DE PARIS (19, r. du Helder). Le soir, à 8 h.
CASINO, r. Cadet, 16. — T[les soirs, Bal ou Concert.
JARDIN MABILLE. — Mardi, jeudi, samedi, dimanche.
CHATEAU DES FLEURS. — Lundi, merc., vend., dim.

Faillites. — Paris, 2 septembre 1859.

Weil (Simon), marchand de draps, rue Mandar, 14. — J. c., M. Dumont; s. p., M. Pluzanski, rue Sainte-Anne, 22.

Coquizard (Jules-Prosper), fabricant de tours de tête, rue du Temple, 123. — J. c., M. Daguin; s. p., M. Devin, rue de l'Echiquier, 12.

Duval fils (Joseph-Honoré), boulanger, à Saint-Ouen, rue Ardoin, 3, gare de Saint-Ouen. — J. c., M. Daguin; s. p., M. Crampel, rue St-Marc, 6.

Publications de Mariages.

Du 28 août au 4 sept.

10e *arrondissement*. — Entre : M. Compand, artiste dramatique, rue du Cherche-Midi, 58, et Mlle Denuelle-Saint-Leu, à Grenelle, rue Croix-Nivert, 46. — M. Borgnis, fumiste, rue Sainte-Placide, 15, et Mlle Pizza, rue du Faubourg-Saint-Denis, 20. — M. Levassor de Latouche, propriétaire, rue Saint-Dominique, 36, et Mlle Du Dresnay, à Saint-Brieuc. — M. Juestz d'Ynglemare, employé à la préfecture de la Seine, rue Taranne, 16, et Mlle Romieux, à La Rochelle. — M. Goursand de Merlis, capitaine d'état-major, avenue de Trouville, 18, et Mlle Soury Lavergne, à Rochechouart. — M. Durier, monteur en bronze, rue de Buci, 40, et Mlle Le Roi, rue des Fossés-Saint-Bernard, 28. — M. le comte de Gourcy, capitaine démissionnaire au 7e dragons, rue de Lille, 59, et Mlle de Fayolle de Mellet, à Choltraire (Marne). — M. Delcroix, professeur de musique, rue de la Comète, 14, et Mlle Colas, même maison. — M. Duclos, rédacteur au ministère de l'intérieur, rue Bellechasse, 20, et Mlle Garcia, même maison. — M. Degouy, professeur de langue française, rue St-Dominique, 153, et Mlle Charmoille, rue de la Comète, 21.

11e *arrondissement*. — Entre : M. Roussin, pharmacien, professeur au Val-de-Grâce, rue Madame, 11, et Mlle Chagnet, rue de Penthièvre, 38. — M. Polguere, correcteur, rue Vavin, 46, et Mlle Kenjaère, même maison. — M. Lebleau, chevalier de la Légion-d'Honneur, rue Monsieur-le-Prince, 24, et Mlle Bailly-Maitre, même maison. — M. Rollet, distillateur, rue Montparnasse, 35, et Mlle Ransilliat, rue de la Cerisaie, 22. — M. de Boursetti, attaché à la chancellerie, rue de Vaugirard, 33, et Mlle Giraud, rue Saint-Louis, 40. — M. Bourjon, procureur à la Cour impériale de Paris, rue Monsieur-le-Prince, 48, et Mlle Mezan, rue des Grès, 24.

12e *arrondissement*. — Entre : M. Dardelet, menuisier en fauteuils, rue Saint-Jacques, 228, et Mlle Montcharmont, rue Saint-Jacques, 198. — M. Caola, gazier, rue Contrescarpe-Saint-Marcel, 23, et Mlle Baudet, rue de la Chaussée-d'Antin, 41.

Décès et inhumations.

Du 1er septembre.

M. Soyeux, 7 ans, rue de Longchamp, 63. — M. Dumeny, 52 ans, boulevard Poissonnière, 10. — M. Viard, 42 ans, rue de Larochefoucauld, 34. — Mme Jeann, 24 ans, rue Buffault, 24. — Mme Paroz, 67 ans, rue du Faubourg-Saint-Martin, 95. — M. Duval, 76 ans, rue St-Sauveur, 35. — M. Bonnin, 57 ans, rue du Temple, 135. — M. Dupagnier, 40 ans, rue Phélippeaux, 3. — M. Moulin, 53 ans, rue aux Ours, 45. — M. Moyse, 23 ans, rue de Reuilly, 49. — M. Naldenweny, 15 ans, rue des Marmouzets, 30. — M. Durnerin, 79 ans, rue Constantine, 13. — M. Regnard, 54 ans, avenue Lowendal, 18. — Mlle Landeau, 38 ans, rue Monsieur-le-Prince, 73. — Mme veuve Roussel, 69 ans, place de la Sorbonne, 4. — Mme Grain, 74 ans, rue Mouffetard, 254. — M. Kanapell, 62 ans, rue des Poules, 6.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL DE PARIS.

ÉTAT ATMOSPHÉRIQUE

Des divers points de la France et de l'étranger, le 3 septembre 1859, à sept heures du matin.

NOMS DES STATIONS.	HAUTEUR du baromètre en millim. (2)	Température. (3)	VENT.	ÉTAT DU CIEL.
Dunkerque	753.2	+ 15.8	NO a. fort.	Très nuageux
Mézières	761.2	+ 19.2	SO faible.	Brouillard.
Strasbourg	763.6	+ 18.2	Idem.	Couvert.
Paris	761.1	+ 17.7	SO a. fort.	Idem.
Le Havre	759.1	+ 16.2	SO faible.	Pluie.
Brest	759.3	+ 17.3	NO a. fort.	Idem.
Napoléon-Vend[	765.5	+ ...	SO faible.	Très nuageux
Limoges	766.5	+ 17.6	S pr. nul.	Couvert.
Montauban	765.6	+ 17.6	S faible.	Beau.
Bayonne	765.6	+ 16.3	S pr. nul.	Brouillard.
Avignon	759.2	+ 20.2	N pr. nul.	Beau.
Lyon	765.8	+ 19.8	O faible.	Couvert.
Besançon	765.2	+ 17.6	Idem.	Idem.
Alger	....	+ ...		
Etranger.				
Madrid	762.4	+ 20.0	ENE faible.	Beau.
San Fernando	764.8	+ 24.4	NE pr. nul.	Un peu nuag.
Rome	....	+ 17.5	Est.	Serein.
Turin	766.0	+		
Florence	....	+		
Livourne	....	+		
Bruxelles	758.2	+ 17.4	SO a. fort.	Couvert.
Vienne	....	+		
Lisbonne	765.4	+ 21.5	N a. fort.	Beau.
St-Pétersbourg	....	+		
Moscou	....	+		
Nicolaief	....	+		
Varsovie	....	+		
Stockholm	....	+		
Helsingfors	....	+		
PARIS (1).				
A 9 heur. du mat.	761.1	+ 20.1	SO a. fort.	Couvert.
A midi	760.6	+ 20.7	Idem.	Idem.
Hier 3 heur. soir	761.1	+ 21.4	OSO a. fort	Idem.
— *à 6 heures.*	760.6	+ 20.6	OSO faible.	Nuageux
— *à 9 heures*	760.8	+ 17.7	SSO a. fort.	Nuag. à l'hor.
— *à minuit*	760.6	+ 17.0	SO fort.	Couvert.

(1) Température la plus basse du 2 septembre avant 9 heures du matin à Paris..... + 13.8
Température la plus haute..... + 22.2

(2) Les hauteurs du baromètre sont réduites à la température de zéro et au niveau de la mer.

(3) Le signe + indique que le thermomètre est au-dessus de zéro; le signe — qu'il est au-dessous.

PRIX DE LA LIGNE D'ANGLAISES. La **Presse** *séparément :* **UN FRANC VINGT-CINQ CENTIMES;** — la **Presse,** *collectivement* avec le **Constitutionnel,** le **Journal des Débats,** le **Pays,** le **Siècle : UN FRANC.**

L'un des avantages de l'Annonce-Anglaise, et l'un de ses plus grands, si on la compare à l'Annonce-Affiche, c'est sa classification au moyen de laquelle on trouve immédiatement l'objet que l'on cherche. La classification est aussi favorable pour celui qui vend que pour celui qui achète, pour celui qui lit que pour celui qui veut être lu. — L'Annonce-Anglaise est classée sous les titres suivants :

JUGEMENTS. — ADJUDICATIONS. — ACHATS ET VENTES D'IMMEUBLES DE GRÉ A GRÉ. — LOCATIONS. — ADMINISTRATIONS PUBLIQUES. — AVIS AUX ACTIONNAIRES. — COMPAGNIES D'ASSURANCES. — BIBLIOGRAPHIE et LIBRAIRIE. — INDUSTRIE et COMMERCE. — CESSIONS DE FONDS et AVIS DIVERS. — CHEVAUX et VOITURES. — MÉDECINE et PARFUMERIE.

ADJUDICATIONS.

PARC DU VÉSINET dessiné à l'instar du bois de Boulogne, avec lacs, rivières et vastes pelouses.
Vues magnifiques sur la Terrasse de Saint-Germain-en-Laye et les coteaux de Bougival et de Marly.
15e adjudication, sur les lieux, le dimanche 4 septembre 1859, à 1 heure précise, par le ministère de Me CHEVALLIER, notaire à St-Germain-en-Laye, et de Me Roquebert, notaire à Paris, de 15 lots de terrains boisés, situés commune de Chatou.
Les six derniers lots de cette vente sont situés dans l'emplacement du village destiné spécialement au commerce.
Mises à prix : 1 fr. 50, 2 fr. et 3 fr. le mètre.
Prix payable en quatre ans, par cinquièmes; 220 lots vendus. Nombreuses et jolies maisons construites. Distribution d'eau dans chaque lot.
Parcours gratuit sur le chemin de fer.
Chemin de fer de Saint-Germain-en-Laye, gare de la rue Saint-Lazare.
Descendre, pour cette vente, à la station de Chatou.
S'adresser pour les renseignements : à Paris, à Me Roquebert, notaire, rue Sainte-Anne, 69; à MM. Pallu et Ce, et à M. Olive, architecte, rue Taitbout, 63; sur les lieux, à la gare du chemin de fer et dans les bureaux de MM. Pallu et Ce; à St-Germain-en-Laye, à Me Chevallier, notaire, dépositaire du cahier des charges. »

PARC DU RAINCY.

DERNIÈRE VENTE. — TERRAINS A 25 CENTIMES PAR MÈTRE.

Dimanche 4 septembre 1859, à une heure, *49e et dernière adjudication* dans ce parc, comprenant *deux pavillons d'habitation et les 90 derniers lots de terrains boisés*, sur la mise à prix de 25 centimes par mètre.
Paiement du prix en deux ans par cinquièmes.
Station du chemin de fer de Strasbourg dans le parc même; 23 trains montants ou descendants; billets d'aller et retour; trajet en 25 minutes. Omnibus spécial dans le parc.
Plans et renseignements au Raincy, et à Paris, au siége de la Compagnie, 5, rue du Faubourg-Poissonnière; chez Me DESFORGES, notaire, 1, rue d'Hauteville; Me Sebert, notaire, 4, rue de l'Ancienne-Comédie; M. Dutreih, directeur des divisions et ventes, 12, rue Ménars. «

4 PAVILLONS D'HABITATION avenue du Raincy, îlot du pavillon Berthier, et allée de Clichy, îlot des Bois-des-Brûlés, à vendre par adjudication sur place, au Raincy, le dimanche 18 septembre 1859, à une heure.
Mises à prix : 5,500 fr. et 7,500 fr.
S'adr. à Me DESFORGES, not[e, r. d'Hauteville, 1. «

FONDS DE MÉCANICIEN A PARIS.
Adjudication en l'étude et par le ministère de Me GUSTAVE DUBOIS, notaire à Paris, rue de la Grange-Batelière, 16, par suite de la dissolution de la Société de fait ayant existé entre MM. Badin et Poisson, le jeudi 8 septembre 1859,
D'un fonds de commerce de mécanicien exploité à Paris, rue de Lourcine, 88, avec la clientèle, le matériel d'exploitation, les marchandises en dépendant et le droit à la location des lieux jusqu'au 1er juillet 1870.
Mise à prix : 4,000 francs.
S'adresser : 1° sur les lieux; 2° à M. Venant, liquidateur de la Société, commis par jugement du tribunal de commerce de la Seine, demeurant à Paris, rue des Jeûneurs, 21; 3° et audit Me Dubois, notaire.

PIANOS DROITS. Vente, après décès de M. D***, facteur de pianos, rue de Paradis-Poissonnière, 39, le 10 septembre 1859, à midi, par Me H. BLOT, commissaire-priseur, rue Neuve-Saint-Augustin, 62.

ACHATS ET VENTES D'IMMEUBLES DE GRÉ A GRÉ.

BELLE PROPRIÉTÉ, à un kilomètre de Versailles. Habitation très confortable, — 20 pièces fraîchement décorées, — salles de bains, de billard, — écuries et remises, vastes communs, — basse-cour, maison de jardinier. Avenues, bois taillis, pièce d'eau, beau potager, chasse et pêche. Bon revenu en prairies. — Contenance 8 hectares 50 ares. — Prix, 125,000 fr. Jouissance immédiate. On céderait au besoin avec le mobilier.
S'adresser à Paris, rue du Conservatoire, 3, à M. Sarrazin, avocat, de midi à deux heures.

CHATEAU DE BOUXIÈRES.
A vendre à l'amiable, le château de la Bouxières-aux-Dames, près Nancy. Belle vue, eaux vives, parc de 4 hectares clos de murs, potager.
S'adresser au jardinier, et, pour les conditions : 1° A Me MICHEL, notaire à Nancy; 2° A Me Lefort, not. à l'Isle-Adam (Seine-et-O.). «

LOCATIONS.

A LOUER immédiatement plusieurs immenses et superbes CAVES de MOINES, avec un robinet d'eau. S'ad. 269, rue St-Jacques. »

A LOUER maison avec écurie et remise, jardin, rue de Villiers, 82, à Neuilly.

GD appartem. de suite, p[rentier, communauté ou fabriq. R. St-Louis-en-l'Ile, 14, et boul. St-Denis, 24»

A LOUER, à proximité du lycée Bonaparte et du collége Chaptal, près le chemin de fer de l'Ouest, rue de Vienne, 11, deux grands appartements fraîchement décorés, avec et sans balcon; trois chambres à coucher, etc. Deux entrées; gaz et eau de la ville, 13 à 1,500 fr.

CHANTILLY (Oise), Grande-Rue, 11. — A louer, au 1er septembre, Maison meublée, écurie et remise. «

AVIS AUX ACTIONNAIRES.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU THÉATRE HISTORIQUE (LYRIQUE).
Le directeur de la Société immobilière a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que l'assemblée générale qui devait avoir lieu le lundi 29 août dernier, est remise au mardi 13 septembre courant, au grand foyer du Théâtre-Lyrique, à dix heures précises du matin. Il rappelle à MM. les actionnaires qu'ils doivent à l'avance faire le dépôt de leurs actions chez MM. Ardoin, Ricardo et Ce, banquiers de la Société, rue de la Chaussée-d'Antin, 44, contre un récépissé qui servira d'admission.

12 MES D'OBLIGATIONS DES CHEMINS DE FER AUTRICHIENS.
Achat au compt. Pohl et Ce, 5, r. Nve-des-Capucines.

BIBLIOGRAPHIE ET LIBRAIRIE.

LIVRES ANCIENS RELATIFS A L'AMÉRIQUE. Les marchands ou bouquinistes sont priés d'envoyer une liste de ces livres en leur possession, avec les prix, à M. O.-B. Norton, hôtel du Louvre, Paris.

MARMIER (XAVIER). *Les Fiancés du Spitzberg*, 1 v. in-18 jésus, br., 3 f. 50 c.
Ouvrage qui vient d'être couronné par l'Académie française.
Librairie de L. Hachette et Ce, rue Pierre-Sarrazin, n° 14, à Paris; chez les principaux libraires et dans les chemins de fer.

INDUSTRIE ET COMMERCE.

CHEMINÉES EN MARBRE, TOUS STYLES. 6,000 à choisir. J. Dupuis et Parfonry, 28, petite r. S-Pierre-Amelot. «

TOITURE en carton *bitumé*. E. REVEST, rue des Petites-Écuries, 45, à Paris. «

FRISES POUR **PARQUETS** RABOTÉES ET RAINÉES.
En bois de chêne sec, de 4 fr. 25 à 6 fr. 50 le mèt. superficiel; en bois de sapin de 2 fr. à 2 fr. 60 c.
LOMBARD FRÈRES.
Bois de construction. — Scierie mécanique.
22, quai de la Loire, à La Villette, près Paris. «

MORTO-INSECTO. DESTRUCTION COMPLÈTE des *puces*, *punaises*, *fourmis*, *chenilles*, *vers*, *mouches* et de tous *insectes nuisibles*. Emploi facile. FLACON, 50 c. Rue de Rivoli, 68. — Se méfier des contrefaçons.

NETTOYAGE DES TACHES.
Sur la soie, le velours, la laine, sur toutes les étoffes et sur les gants, sans laisser aucune odeur, par la **BENZINE-COLLAS** 1 fr. 25 c. le flac., 8, r. Dauphine, à Paris.
Médaille à l'Exposition universelle.

RESSORTS POUR **JUPONS** ACIER ANGLAIS.
A. HUET, fondeur et lamineur, 42, rue de Bondy. «

SEUL inventeur de la COLLE FORTE A FROID liquide. S. DUMOULIN, rue Meslay, 43, MÉDAILLE D'OR 1re CLASSE. (ACADÉMIE NATIONALE.) «

VAILLAT. PORTRAITS PHOTOGRAPHIQUES. Palais-Royal, 44, et rue Montpensier, 28. — Médailles à l'Exposition universelle de 1855 et 1849. — Vente d'appareils et leçons. «

CESSIONS DE FONDS ET AVIS DIVERS.

AVIS. — Société en commandite à créer à Paris, p[l'exploitat. d'articles brevetés s. g. d. g., d'un très grand rapport. Ecr. *franco* à C. Boyer, Strasbourg. «

A CÉDER : 1° belle maison meublée et d'hydrothérapie, près les Champs-Elysées; loyer, 12,000 fr.; bail à volonté étant propriétaire; 35 n[s. Produit net 20,000 fr.; prix, 80,000. — 2° choix d'autres fonds.
M. Boutillier-Demontières, rue Richelieu, 15.

ACTIONS ET VALEURS
industrielles cotées et non cotées à la Bourse de Paris, à vendre et à acheter. Achat d'act

AUX VILLES DE FRANCE

51, RUE VIVIENNE. — NOUVEAUTES. — RUE RICHELIEU, 104.

MISE EN VENTE DE :

TAFFETAS QUADRILLÉS, noirs et couleurs, façonnés, articles de 6 fr., à. . . . 3 FR. 90
BURNOUS D'AUTOMNE, avec capuchons, en laine façonnée, article de 19 fr., à. 12 75
CHALES IRLANDAIS, nouveauté d'automne, article de 45 fr., à. . . . . 29 « «
CACHEMIRES DES INDES longs, fonds noir nature, à. . . . . 775 « «
dito dito, carrés, dito dito, à. . . . . 600 « «

DE PLUS :

UNE AFFAIRE EXCEPTIONNELLE de **SOIERIE**, nouveauté de demi-saison rayée et pointillée, sur fonds purs, de toutes nuances, partout vendue 8 fr., à. . . . . 4 fr. 90 c.

PARIS A AIX-LES-BAINS

en quinze heures

TRAJET ENTIER EN CHEMIN DE FER.

DÉPART DE PARIS : GARE DE LYON, BOULEVARD MAZAS

PRIX DES PLACES : 1re classe, 65 fr. 15 ; — 2e classe, 48 fr. 85 ; — 3e classe, 35 fr. 70.

	DÉPART DE PARIS.	ARRIVÉE A MACON.	DÉPART DE MACON.	ARRIVÉE A CULOZ.	DÉPART DE CULOZ.	ARRIVÉE A AIX.
Trains express (de Paris à Mâcon)	7 30 matin.	4 40 soir.	4 55 soir.	8 24 soir.	9 20 soir.	10 35 soir.
	8 40 soir.	5 39 matin.	6 » matin.	9 46 matin.	10 45 matin.	Midi 1
Trains omnibus	1 45 soir.	2 32 matin.	6 » matin.	9 46 matin.	10 45 matin.	Midi 1
	10 45 soir.	12 55 soir.	1 20 soir.	5 26 soir.	9 20 soir.	10 35 soir.

Buffets à Tonnerre, Mâcon, Ambérieu et Culoz.

CHEMIN DE FER DU NORD.

PARIS A LONDRES

PAR BOULOGNE ET FOLKESTONE.

TRAJET en 11 HEURES, du matin au soir, par les trains spéciaux indiqués ci-dessous, correspondant avec les paquebots qui partent aux heures de marée :

Septembre.	*Départ de Paris.*	*Arrivée à Londres.*
5 Lundi.	9 h. 50 matin.	8 h. 40 soir.
6 Mardi.	9 h. 50 »	8 h. 40 »
7 Mercredi.	11 h. 55 »	10 h. 20 »
8 Jeudi.	12 h. 40 soir.	11 h. 20 »
9 Vendredi.	1 h. 15 »	11 h. 50 »
10 Samedi.	1 h. 15 »	12 h. 20 matin.
11 Dimanche.	1 h. 15 »	1 h. 15 »

Des conducteurs spéciaux, parlant les deux langues, accompagnent les trains jusqu'à Londres.

VINAIGRE DE TOILETTE

de la Société Hygiénique

LE VINAIGRE DE LA SOCIÉTÉ HYGIÉNIQUE n'admet dans sa composition que des substances toniques, aromatiques et salutaires. Sans avoir l'action *siccative* et *échauffante* de l'eau de Cologne, il en possède toutes les propriétés bienfaisantes; il la remplace avec une *grande supériorité dans tous ses usages;* il est plus riche en principes aromatiques et balsamiques; l'odeur en est plus fine et plus suave. Il assainit et purifie l'air; il fortifie et ranime les fonctions des organes de la respiration; il rafraîchit le cerveau, raffermit les chairs et donne du ton à tout l'organisme.

BLANCHEUR DE LA PEAU.

BOUTONS, ROUGEURS.

Lorsqu'on se sert du VINAIGRE DE TOILETTE DE LA SOCIÉTÉ HYGIÉNIQUE en lotions *(quelques gouttes par verre d'eau)*, il rafraîchit et adoucit la peau, il lui donne du ton et de la fermeté; il fait passer les rougeurs, boutons, taches de rousseur, éphélides et efflorescences.

Après la barbe, il ôte le feu du rasoir mieux que tout autre préparation.

BAINS.

Un bain dans lequel on ajoute la moitié d'*un flacon* de ce VINAIGRE, raffermit les chairs, fait disparaître la chaleur, l'ardeur et la sécheresse de la peau, enlève les démangeaisons, redonne de la souplesse et de la vigueur aux membres fatigués, répare les forces, détruit toute odeur de transpiration, procure un bien-être inexprimable, et laisse tout le corps imprégné d'un parfum suave et durable.

TOILETTE DES DAMES.

Ses qualités toniques, balsamiques et rafraîchissantes le rendent inappréciable pour les soins journaliers et les usages délicats de la toilette des Dames. (*Voir pour plus de détail l'instruction qui accompagne chaque flacon.*

SOINS DE LA BOUCHE.

Employé pour la bouche *(six à huit gouttes dans un demi-verre d'eau)*, il raffermit les gencives et leur donne une couleur vermeille, enlève le tartre, blanchit les dents, et rend l'haleine douce et fraîche. Il est infiniment utile aux personnes qui, au réveil, ont la bouche chaude, amère, sèche ou pâteuse, ainsi qu'aux fumeurs, auxquels il ôte entièrement l'odeur du tabac.

ASSAINISSEMENT DE L'AIR.

MIGRAINES, SYNCOPES.

Les Médecins recommandent le VINAIGRE DE LA SOCIÉTÉ HYGIÉNIQUE aux personnes qui fréquentent les spectacles, les bals, les voitures publiques et autres lieux où l'air est plus ou moins vicié. Il est aussi d'une grande utilité pour celles qui sont sujettes aux *pesanteurs de tête*, aux *migraines*, aux *maux de cœur*, aux *étouffements*, aux *syncopes*. Il convient pareillement aux gens de lettres ou de bureau, et à tous ceux qui mènent une vie sédentaire.

Prix du flacon : 2 francs.

SOCIÉTÉ HYGIÉNIQUE PARIS

Cottenet & Cie

Tout flacon non revêtu du cachet et de la signature ci-dessus doit être refusé.

ENTREPOT GÉNÉRAL A PARIS

RUE DE RIVOLI, 79, près la rue de l'Arbre-Sec,

DÉPOTS : BOULEVART DES ITALIENS, 11;

PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS, 24; — RUE SAINT-HONORÉ, 229.

PAPIER SUSSE Frres — LABORE PROFICIAS

MARQUE DE FABRIQUE

ENVELOPPES GOMMÉES INDÉCACHETABLES, 1 FR. LE 100

NOUVEAU PAPIER DIT PARCHEMIN

La maison **Susse** met en vente un nouveau PAPIER dont la qualité est supérieure à tout ce que l'on a fait jusqu'à ce jour; la pâte a la solidité du parchemin. Il égale le papier anglais et coûte trois fois moins.

Chaque ramette porte sur l'enveloppe la marque de fabrique ci-contre.

Le Papier parchemin de correspondance, cream-lead, bleu-lead, quadrillé, ouvré ou de deuil, est délivré aux acheteurs en boîte et timbré, *sans frais*, aux chiffres et armoiries.

CIRE SUPÉRIEURE PARFUMÉE.

Almanach bijou, 20 c. — Agenda bijou, 50 c. Vade-mecum du Voyageur à Paris.

31, PLACE DE LA BOURSE.

POUR VINGT FRANCS

On peut recevoir *franco*, dans toute la France et l'Algérie, les trois livraisons suivantes (coloriées) de la **Géographie nouvelle SAGANSAN :**

FRANCE (Postes, Chemins de fer, Télégraphie électrique, etc.), adoptée par les Compagnies de chemins de fer et agréée par le ministre de la guerre pour servir aux transports de la guerre; coloriée par Compagnie. — Une feuille grand-monde, 1m10 sur 1m22.

EUROPE ET REGIONS CIRCONVOISINES (Chemins de fer, Principales routes, Subdivision des Etats). — Deux feuilles grand-monde, 1m34 sur 1m10.

PLANISPHÈRE (Chemins de fer, Bateaux à vapeur, Télégraphes, etc). — Une feuille grand-monde, 1m sur 1m30.

Adresser les demandes affranchies à M. SAGANSAN, géographe de l'empereur et de l'administration des postes, 15, rue Montmartre. — *N. B.* Les cartes ci-dessus se vendent séparément : la France, 6 fr.; l'Europe, 10 fr.; le Planisphère, 6 fr.

BAS ÉLASTIQUES

POUR VARICES

de **Villette**, br.s.g.d.g., compressifs, aussi souples que les bas ordinaires, recommandés par les médecins. — Prix : 10 fr. pièce.

Dépôt central, chez **CAVILLON**, 70, *rue Quincampoix*, 70, au coin de la rue Rambuteau. PARIS.

EAU D'OBERT

Hygiénique, conservatrice et régénératrice des CHEVEUX, emploi facile, parfum agréable. Flacon, 6 f. 1/2, 3 fr.; litre, 20 fr., 1/2, 12 fr. On expédie contre un bon sur la poste, (*Affr.*) 3, RUE VIVIENNE, au 1er.

CAPSULES RAQUIN

L'Académie de Médecine les a approuvées, comme supérieures à toutes les autres. Elles contiennent plus de **COPAHU PUR**, sous un plus petit volume, on les avale avec plus de facilité; elles ne fatiguent jamais l'estomac, et ne donnent lieu à aucun renvoi. Tous les malades traités ont été promptement guéris. chez MM. les Pharmaciens, et au dépôt central, faub. St-Denis, 29 (*pharmacie d'Albespeyres*).

Est contrefaçon ou imitation, tout flacon livré sans le rapport entier de l'Académie et la signature de l'inventeur : Raquin

BANDAGES A PIVOT

excentrique et brisure à mi-nt, de SURAT et Cie, médecins-chirurgiens herniaires de la marine impériale. Au moyen du pivot excentrique, on peut soi-même donner à la pelote l'inclinaison et le point de compression qui empêchent la hernie. On ne les trouve que chez les inventeurs, r. Blanche, 15. Médaille à l'Exposition universelle de Londres. LA SEULE chose à cette industrie.

POMMADE DUPUYTREN

seule véritable **MALLARD** 20 ans de succès

pour la conservation, contre la chute et la décoloration de la chevelure. Seul dépôt à Paris, Ph. **Mallard**, r. d'Argenteuil, 38. Lyon, VERNET, ph. Toulouse, FERRIÉ.

DRAGÉES DE GÉLIS ET CONTÉ

(AU LACTATE DE FER)

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE.

Le Rapport académique et de nombreuses expériences anciennes et récentes, ont démontré leur supériorité sur tous les autres ferrugineux solubles ou insolubles, pour le traitement de toutes les maladies qui ont pour cause l'appauvrissement du sang.

LES DRAGÉES DE GÉLIS ET CONTÉ *ne sont vendues qu'en boîtes carrées revêtues d'une étiquette et d'une enveloppe teintées et scellées par une bande rose portant la signature du dépositaire général.*

DÉPOT GÉNÉRAL à Paris, pharmacie LADÉLONVE rue Bourbon-Villeneuve, 19 (place du Caire), et dans les principales pharmacies de FRANCE et de l'ÉTRANGER.

PRIX : 4 FR. ET 2 FR. LA BOITE.

Maladies Contagieuses.

TRAITEMENT du Docteur **CH. ALBERT,**

Docteur de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de maladies réputées incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Avant cette découverte, on avait à déplorer un remède qui agit également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurielles.

Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et, nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies contagieuses, quelque anciennes ou invétérées qu'elles soient.

Le traitement du Docteur ALBERT est peu dispendieux, très facile à suivre en secret ou en voyage, et sans aucun dérangement : il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

CONSULTATIONS GRATUITES

19, RUE MONTORGUEIL, 19, PARIS.

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE (AFFRANCHIR).

Paris, imprimerie SERRIÈRE et Cie, rue Montmartre, 123.

Paris.—Imp. SERRIERE et Cie, 123, r. Montmartre.

Préc. clôt.	Hausse	Baisse	VALEURS au comptant et à terme.	Prem. cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
68 80	.10	. .	3 0/0.....cpt.	68 80	68 90	68 75	68 90
68 85	.10	. .	J. 22 juin.....fin c.	68 95	69 ..	68 85	68 95
69 05	.45	. .	EMPRUNT 1859.—3 0/0...cpt.	69 25	69 50	69 25	69 50
69 10	.30	. .	J. 22 juin.....fin c.	69 40	69 45	69 45	69 45
69 50	.30	. .	Dse petites coupur.cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	69 80
.. ..	.. ..	.. ..	J. 22 juin.....fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
97 80	.10	. .	4 1/2 0/0.....cpt.	98 ..	98 ..	97 90	97 90
.. ..	.. ..	.. ..	J. 22 mars.....fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	98 ..
.. ..	.. ..	.. ..	EMPRUNT 1859 —4 1/2 0/0.cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	.. ..	.. ..	J. 22 mars.....fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	.. ..	.. ..	Dse petites coupur.cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	98 50
.. ..	.. ..	.. ..	J. 22 mars.....fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
2780 ..	.. ..	.. ..	BANQUE DE FRANCE. Lib..cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	2780 ..
665 ..	5 ..	.. ..	CRÉDIT-FONCIER.....cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	670 ..
820 ..	.. ..	10 ..	CRÉDIT MOBILIER.....cpt.	817 50	817 50	810 ..	810 ..
817 50	.. ..	2 50	J. juill.—500 f.—Lib.fin c.	815 ..	817 50	812 50	815 ..
635 ..	.. ..	.. ..	COMPTOIR D'ESCOMPTE. .cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	635 ..
1365 ..	.. ..	.. ..	ORLÉANS.....cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	1365 ..
1367 50	.. ..	.. ..	J. avril.—500 f.—Lib.fin c.	1367 50	1367 50	1365 ..	1367 50
.. ..	.. ..	.. ..	NORD (act. anciennes)..cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	920 ..
922 50	2 50	.. ..	J. juill.—500 f.—Lib.fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	925 ..
812 50	.. ..	7 50	NORD (nouvelles).....cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	805 ..
.. ..	.. ..	.. ..	J. juill.—375 f. payés.fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
650 ..	.. ..	.. ..	EST.....cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	650 ..
647 50	2 50	.. ..	J. juin.—500 f.—Lib.fin c.	647 50	650 ..	647 50	650 ..
867 50	2 50	.. ..	PARIS-LYON-MÉDITERR..cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	870 ..
868 75	.. ..	1 25	J. nov. — 500 f.—Lib.fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	867 50
502 50	5 ..	.. ..	MIDI.....cpt.	502 50	508 75	502 50	507 50
506 25	1 25	.. ..	J. juill.—500 f.—Lib.fin c.	506 25	507 50	506 25	507 50
570 ..	.. ..	.. ..	OUEST.....cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	570 ..
567 50	2 50	.. ..	J. avril.—500 f.—Lib.fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	570 ..
.. ..	.. ..	.. ..	ARDENNES (act. ancien.).cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	.. ..	.. ..	J. juill.—500 f.—Lib.fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	.. ..	.. ..	ARDENNES (nouvelles)..cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	.. ..	.. ..	J. juill.—500 f.—250p.fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
530 ..	.. ..	.. ..	GENÈVE.....cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	530 ..
530 ..	.. ..	.. ..	J. juill.—500 f.—Lib.fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	530 ..
510 ..	.. ..	.. ..	DAUPHINÉ.....cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	.. ..	.. ..	J. juill.—500 f.—Lib..fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
170 ..	.. ..	.. ..	BÉZIERS.....cpt.	165 ..	170 ..	165 ..	170 ..
.. ..	.. ..	.. ..	J. oct. — 500 f.—Lib..fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
550 ..	1 25	.. ..	AUTRICHIENS.....cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	551 25
553 75	1 25	.. ..	J. juill.—500 f.—Lib.fin c.	551 25	555 ..	551 25	555 ..
410 ..	5 ..	.. ..	SARDE V.-EMMANUEL.....cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	415 ..
407 50	7 50	.. ..	J. juin.—500 f.—450 p.fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	415 ..
.. ..	.. ..	.. ..	CENTRAL-SUISSE.—500 f.cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	.. ..	.. ..	OUEST-SUISSE.—250 f..cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
556 25	1 25	.. ..	SUD-AUTRICH.-LOMBARD.cpt.	555 ..	557 50	555 ..	557 50
557 50	.. ..	1 25	J. janvier.....fin c.	557 50	557 50	555 ..	556 25
440 ..	.. ..	2 50	SARAGOSSE.....cpt.	440 ..	440 ..	437 50	437 50
437 50	.. ..	.. ..	J. juill.—400 f. payés.fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	437 50
.. ..	.. ..	.. ..	CHEMINS ROMAINS.....cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	830 ..
.. ..	.. ..	.. ..	J. avril.—500 f.—Lib.fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
500 ..	2 50	.. ..	CHEMINS RUSSES.....cpt.	500 ..	502 50	500 ..	502 50
500 ..	.. ..	.. ..	J. juill.—(250 f. payés)fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..

VALEURS au comptant.	Préc. clôt.	Dern. cours.
4 1/2 0/0 franc. anc. J. mars	95 50	.. ..
4 0/0 franc.....J. mars	90 ..	90 ..
Crédit foncier hypothécaire.	52 50	.. ..
— Bechet.....	360 ..	.. ..
— et J. des Ch de fer	212 50	210 ..
— Centrale indust.	75 ..	72 50
Union fin. St-Paul et Cie	500 ..	.. ..
Banque de Darmstadt...	500 ..	.. ..
Obligations.		
Obl. foncières 1000 f 3 0/0	990 ..	.. ..
Id. coup. 100 f 4 0/0	96 25	96 25
Id. id. 100 f 3 0/0	90 ..	91 25
Id. id. 500 f 4 0/0	457 50	457 50
Id. id. 500 f 3 0/0	450 ..	450 ..
V. de Paris 50/0 1852 J. juill	1149 ..	.. ..
Id. id. 1855.....J. sept.	457 50	457 50
Id. Seine 1857.....J. juill	218 75	220 ..
Id. Marseille 5 0/0. —	1010 ..	.. ..
Liste civile 5 0/0.....J. mai	1125 ..	.. ..
Orléans 4 0/0.....J. juill	1000 ..	.. ..
— nouv..... —	970 ..	.. ..
— 3 0/0 1844.. —	287 50	287 50
Rouen.....J. juin	760 ..	.. ..
Béziers.....J. nov.	120 ..	120 ..
Ardennes.....	281 25	281 25
Midi.....J. juill	383 75	383 75
Lyon-Médit. 5 0/0. J. avril	510 ..	510 ..
— 3 0/0. J. juill	300 ..	300 ..
— Fusion 3 0/0.....	287 50	287 50
Nord.....J. juill	295 ..	295 ..
Paris à Lyon.....J. avril	1082 50	1082 50
— 3 0/0..... —	301 25	301 25
Paris à Strasbourg J. dec.	480 ..	480 ..
Id. nouv 3 0/0.... —	282 50	282 50
Bourbonnais.....J. juill	290 ..	290 ..
Strasbourg à Bâle. —	470 ..	.. ..
Ouest.....J. déc.	965 ..	965 ..
— 3 0/0.....J. juil	282 50	282 50
Grand-Central..... —	287 50	287 50
Id. nouv..... —	295 ..	297 50
Rhône 3 0/0..... —	287 50	.. ..
— 5 0/0..... —	485 ..	495 ..
Lyon à Genève..... —	287 50	287 50
Id. nouvelles. —	285 ..	285 ..
Ch. autrich. 3 0/0. J. sept.	262 50	262 50
Lombards-Vénitiens....	253 75	253 75
Saragosse.....J. juill	248 75	250 ..
Romains..... —	245 ..	240 ..
Dauphiné..... —	282 50	282 50
Besseges.....J. avril	275 ..	.. ..
Diverses.		
Canaux Quatre-Canaux	1195 ..	1220 ..
— Jouiss....J. déc.	92 50	.. ..
— Bourgogne.....	980 ..	.. ..
— Jouissance.....	142 50	.. ..

VALEURS au comptant.	Préc. clôt.	Dern. cours.
Gaz. Cie parisienne...	820 ..	823 ..
— Union des Gaz.	60 ..	60 ..
— Portatif.....	530 ..	.. ..
Forges. Aveyron.....	3200 ..	.. ..
— Commentry....	485 ..	.. ..
— Phénix (Prusse)	710 ..	.. ..
— Monceau (Belg.)	680 ..	.. ..
Charbonnag. Chazotte.	600 ..	.. ..
— Loire (4 group.)	650 ..	.. ..
— Grand'Combe..	710 ..	.. ..
Zinc. Vieille-Montag.	300 ..	.. ..
— Stolberg.....	85 ..	.. ..
— Silésie.....	140 ..	.. ..
Mines. Maberly.....	590 ..	.. ..
— Cohin.....	500 ..	.. ..
Paquebots. Fluv.-marit	220 ..	.. ..
Messager. impér. J. juin	565 ..	565 ..
Cie maritime.....	152 50	.. ..
Voitures. Cie des Omnib.	890 ..	890 ..
Omnibus de Londres....	40 ..	37 50
Cie gén. des voitur. de pl.	32 50	32 50
Divers. Hôt. Rivoli J. juin	93 75	98 75
Docks Napoléon.....	172 50	.. ..
Cie des Eaux.....J. janv	205 ..	.. ..
Gits militaires.....J. avril	950 ..	.. ..
Comptoir Bonnard J. fev.	47 50	43 75
Ports de Marseille.....	152 50	152 50
Usines. Cail.....J. oct.	680 ..	.. ..
Ch. de fer. — Franc.-Jos.	500 ..	.. ..
— Bességes....	450 ..	.. ..
— La Teste....	575 ..	.. ..
— Cadix à Sév.	550 ..	.. ..
Fonds étrangers		
Belge. 5 0/0 1852. J. nov.	99 1/2	../..
— 4 1/2 0/0.... —	99 /.	99 1/4
— 3 0/0..... —	75 /.	80 /.
— 2 1/2 0/0.... —	55 3/4	../..
Espagne, Dif. converti...	33 3/8	../..
— Passive nouvelle...	10 1/4	../..
— 3 0/0 extér. J. janv	45 1/2	../..
— 3 0/0 1857.... —	43 5/8	44 /.
— Dette intér.. —	42 1/2	42 3/4
— Pet. coupur. —	42 3/4	../..
Naples. Récép Rothschild	109 50	109 25
Romain. Emprunt J. janv	87 /.	86 3/4
Haïti. Empr. 1844. J. 1835	650 ..	.. ..
Piémont.....J. juill	86 ..	86 ..
— 5 0/0..... —	54 ..	52 ..
— Obl. 1834 4 0/0 J. oct.	1000 ..	.. ..
— Id. 1849..... —	935 ..	.. ..
— Id. 1851..... —	975 ..	.. ..
Lots d'Autriche.....	440 ..	.. ..
Nouv. empr. 5 0/0 J. janv	88 /.	88 /.
2 1/2 0/0 holland. C	64 /.	.. /.
4 1/2 0/0 russe..... —	98 /.	.. /.
Obl. D. Miguel 1re classe.	5 /.	.. /.
D° 2e classe..	4 /.	.. /.

246e jour. — Bourse de Paris et bulletin financier du samedi 3 septemb. 1859.

1 heure. — L'influence de la liquidation avait cessé aujourd'hui de se faire sentir, et le marché était retombé dans son état de désœuvrement. On cherchait vainement à vendre des primes sur la rente, et quoique nous soyons aux premiers jours du mois, on donnait des primes dont 1 à 25 et 30 c. d'écart, et des primes dont 50 à 40 c. d'écart. Ces offres de primes ont arrêté la tendance qui était d'abord à la hausse. La rente 3 0/0 avait été tenue pendant la première demi-heure de 68 95 à 69, elle est revenue à 68 85.

On parlait encore de la nécessité d'un Congrès, mais on ne croyait plus sa réunion immédiate, et l'on craignait que les questions diplomatiques ne restassent encore longtemps dans le même état d'incertitude, qui paralyse les affaires industrielles en même temps que les affaires commerciales. Au reste, l'état de désorganisation où se trouve la Bourse depuis la suppression de la coulisse contribue, plus que les nouvelles politiques, à éloigner les spéculateurs.

Il est urgent que l'on mette enfin à exécution quelques-unes des mesures dont il a été question pour rendre de l'activité aux transactions. On prétend qu'une vive opposition est faite au sein même de la Compagnie des agents de change contre la création des commis-assesseurs, que l'on regarde cependant comme décidée.

Au milieu du chômage des affaires à terme, le comptant se soutient sur presque toutes les valeurs, et la Banque de France a encore écoulé, depuis quelques jours, une grande quantité d'obligations.

Les actions du Mobilier et des chemins étaient un peu plus faibles qu'hier. Mais les cours étaient nominaux sur un grand nombre de valeurs. On disait pourtant que des levées nombreuses d'actions du Midi avaient lieu en liquidation, ce qui donnait de la fermeté à cette ligne.

La première cote de Londres est venue à 95 3/8 1/2, c'est une baisse de 1/8 sur les cours d'hier. La faiblesse des consolidés paraît avoir été produite par les chiffres du bilan de la Banque, qui présentent une diminution de 12 millions de fr. sur les disponibilités représentées par l'encaisse et la réserve des billets, et une augmentation de 16 millions 1/2 sur le portefeuille.

Les avis de toutes les Bourses d'Allemagne signalent le calme le plus complet dans les affaires.

2 heures. — Depuis une heure que l'on a fait sur la rente le cours de 68 85, nous ne croyons pas que l'on ait négocié 1,500 fr. de rente. Le prix de 68 85 à 68 90 est nominal.

Les cours des autres valeurs sont à peu près les mêmes qu'à la Bourse d'hier.

Le marché est comme anéanti, et l'on ne s'occupe que de petites affaires au comptant en obligations de chemins de fer.

La deuxième cote de Londres est venue comme la première, à 95 3/8 1/2.

La Banque de France était offerte à 2780, le Comptoir d'escompte à 635, le Crédit foncier était ferme à 670, le Comptoir Bonnard à 48 75, la Caisse générale des chemins de fer à 240, les Obligations de la Seine à 220. Tous ces cours sont à peu près les mêmes qu'à la Bourse d'hier.

Le Gaz parisien était au cours nominal de 820; les Omnibus de Paris, à 890; les Omnibus de Londres de 40 à 37 50; les Ports de Marseille à 152 50; les Petites-Voitures à 32 50.

Les actions du Crédit mobilier ont été négociées au début à 817 50. Elles ont reculé à 813 75.

On tenait les chemins de fer autrichiens à 552 50, les Lombards de 556 25 à 557 50, les Victor-Emmanuel de 407 50 à 412 50, les Saragosse à 437 50, les Russes de 500 à 502 50.

Le marché des chemins de fer français était nul, et on est resté plus d'une demi-heure sans faire aucune négociation, même sur les principales lignes.

L'Orléans était tenu de 1365 à 1366 25, le Lyon de 866 25 à 867 50, le Nord de 920 à 925, le Midi de 505 à 507 50, l'Est de 647 50 à 650.

3 heures. — La rente reste de 69 à 68 95. Il y avait des demandes à la clôture. Le Crédit mobilier était tenu de 815 à 817 50.

Les chemins de fer étaient toujours sans variations.

Le cours moyen du comptant ressort sur le 3 0/0 à 68 82 1/2, et sur le 4 1/2 0/0 à 97 95.

Changes. — Londres, 25 10 »/» à vue, 24 95 »/» à 90 jours; Francfort, 215 1/8 à vue, 213 3/4 à 90 jours; Amsterdam, 214 3/8 à vue, 212 3/4 à 90 jours; Hambourg, 189 3/8 à vue, 188 3/8 à 90 jours; Berlin, 376 3/4 à vue, 373 »/» à 90 jours; Naples, 428 »/» à vue, 424 »/» à 90 jours; Vienne, »» »/» à vue, 209 »/» à 90 jours; Saint-Pétersbourg, »» »/» à vue, 365 »/» à 90 jours; Madrid, 524 »/» à vue, 517 1/2 à 90 jours

ALP. LAUVRAY.

PRIMES.								REPORTS
								A LA LIQUIDAT.
3 0/0 fin courant.....	dt 1	68 05 à 69 25	dt 50	69 35 à 69 50				17 1/2 à ..
— fin prochain	dt 1	.. à ..	dt 50	.. à ..				.. à ..
Nord.....	dt 10	au 15 .. à ..	au 30	.. à ..				.. à ..
Est.....	dt 10	au 15 .. à ..	au 30	.. à ..				.. à ..
Lyon.....	dt 10	au 15 .. à ..	au 30	.. à ..				1 50 à 1 ..
Orléans.....	dt 10	au 15 .. à ..	au 30	.. à ..				25 d. à ..
Grand-Central.	dt 10	au 15 .. à ..	au 30	.. à ..				.. à ..
Midi.....	dt 10	au 15 .. à ..	au 30	.. à ..				.. à ..
Genève.....	dt 10	au 15 .. à ..	au 30	.. à ..				.. à ..
Ouest.....	dt 10	au 15 .. à ..	au 30	.. à ..				.. à ..
Société autrich.	dt 10	au 15 .. à ..	au 30	.. à ..				1 25 à 1 ..
Mobilier.....	dt 10	au 15 832 50 à 835 ..	au 30	.. à ..				.. à ..
id.	dt 20	au 15 825 .. à ..	au 30	.. à ..				p. .. à 25 d.

BOURSES DES Départements et de l'étranger	Procéd. clôture.	Dernier cours
Lyon, 2 sept. — 3 0/0 à terme.	68 35	68 30
— Société autrichienne.....	551 25	551 25
— Lyon.....	868 75	865 ..
Marseille, 1er sept.—3 0/0 à terme	68 40	68 70
— Société autrichienne....	551 25	553 ..
Bordeaux, 1er sept.—3 0/0 à terme.	68 85	68 85
— Mobilier.....	521 25	512 50
— Midi à terme.....	508 75	507 50
Toulouse, 31 août.— Midi ancien	505 ..	.. ..
— Autrichiens.....	552 50	.. ..
Londres, 2 sept — Consolidés..	95 5/8 3/4	95 1/2 5/8
— 3 0/0 espagnol.....	25 3/4	25 1/2
— 3 0/0 différé.....	33 1/2	33 1/2
— *Ch. de fer franç.*— Nord.	940 ..	920 ..
— Est.....	660 ..	.. ..
— Midi.....	505 ..	505 ..
— Orléans.....	1365 ..	1365 ..
— Lyon.....	867 50	870 ..
Vienne, 2 septembre — 5 0/0.....	74 ..	74 ..
— Mobilier autrichien.....	212 75	213 75
— Chem. autrich. (Libérés)	259 ..	258 ..
— Change sur Paris.....	46 80	47 ..
— Id. sur Londres.....	117 75	117 80
Berlin, 1er septemb. à 0/0.....	99 1/4	99 1/4
Francfort, 1er sept.. 5 0/0.....	64 3/4	64 1/4
— ..... 4 1/2.....	60 1/4	60 1/4
Bruxelles, 2 sept.... 5 0/0.....	97 1/2	97 3/4
Anvers, 2 septemb. 5 0/0.....	97 1/2	98 /.
Amsterdam, 1er sept. 2 1/2.....	64 3/8	64 9/16
Madrid, 31 août..... 3 0/0.....	43 25	.. ..
— ..... 3 0/0 diff....	33 45	.. ..

Cours des Marchandises. — Paris, 2 septembre.

HUILE. — Colza disponible, en tous fûts, 89 50 à »» »», en tonnes, »» »» à »» »»; épurée, 100 »», les